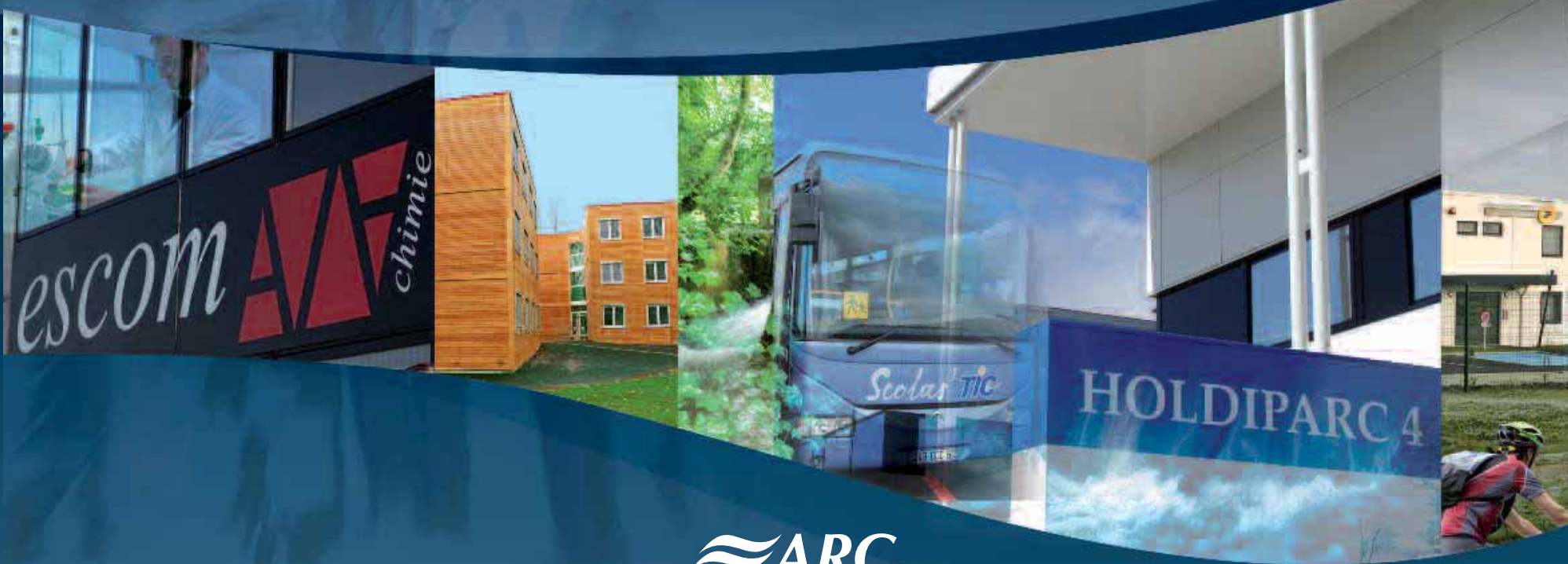


Rapport d'activité 2008 >

Agglomération de la Région de Compiègne





De gauche à droite :

Armancourt,
Maire : Eric Bertrand

Bienville,
Maire : Thierry Hochet

Choisy-au-Bac,
Maire : Jean-Noël Guesnier

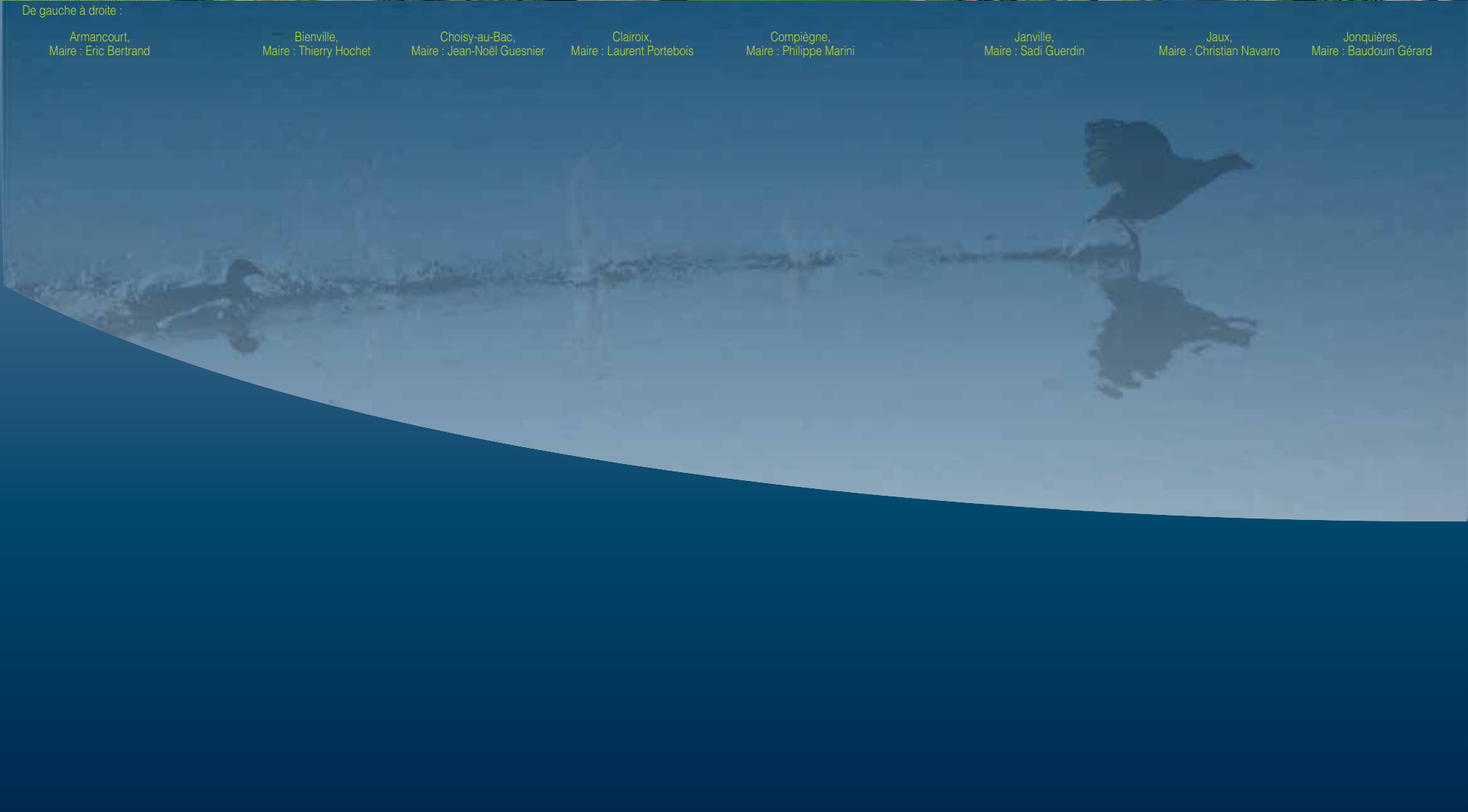
Clairoix,
Maire : Laurent Portebois

Compiègne,
Maire : Philippe Marini

Janville,
Maire : Sadi Guerdin

Jaux,
Maire : Christian Navarro

Jonquières,
Maire : Baudouin Gérard





De gauche à droite :

La Croix Saint Ouen,
Maire : Jean Desessart

Le Meux,
Maire : Robert Ternacle

Margny-lès-Compiègne,
Maire : Bernard Hellal

Saint-Jean-aux-Bois,
Maire : Jean-Pierre Lebœuf

Saint-Sauveur,
Maire : Jean-Claude Granier

Venette,
Maire : Renza Fresch

Vieux-Moulin,
Maire : Patrick Lesne



Sommaire >

Introduction

Philippe Marini,
Président de l'Agglomération de la Région de Compiègne p 3

- 
- 1** | Les grands enjeux du développement pour le Compiégnois p 4
 - > Le projet de cœur d'agglomération et le nouveau pont urbain
 - > Un pôle universitaire renforcé
 - > Grandes infrastructures : la plate-forme multimodale Paris-Oise
 - > Grandes infrastructures : la rocade nord-est
 - > Un parc d'activités pour entreprises innovantes
 - > Le tourisme, nouvelle compétence
 - 2** | Une dynamique en faveur de l'emploi p 18
 - > Des entreprises s'installent
 - > Une équipe pour l'emploi
 - 3** | Un développement démographique maîtrisé p 26
 - > Urbanisme : des aménagements pensés sur le long terme
 - > Des logements pour tous
 - 4** | Les services à la population p 34
 - > Transports : un réseau performant
 - > Des équipements dans les communes
 - > Une sensibilisation renforcée pour le tri des déchets
 - 5** | La protection du cadre de vie p 42
 - > Des actions pour protéger l'eau
 - > Des inondations mieux maîtrisées
 - > L'assainissement étendu
 - 6** | Le fonctionnement de l'ARC p 50
 - > Les finances de l'agglomération en 2008
 - > L'ARC en chiffres
 - > Des femmes et des hommes au service de l'agglomération



Introduction >



Forts de la confiance de nos électeurs, nous entendons poursuivre le développement de notre intercommunalité. Celle-ci s'appuie sur les atouts complémentaires de chaque commune.

Face à la crise économique, notre solidarité est plus que jamais un atout. Elle conduit notre action depuis les années 70, et elle nous a permis d'affronter bien des difficultés. Aujourd'hui nous entendons la renforcer afin que toute l'agglomération en sorte gagnante.

Les exemples de cette solidarité sont multiples.

Si des entreprises peuvent s'installer en zone inondable, à La Croix Saint Ouen, c'est grâce au bassin d'atténuation des crues qui va être creusé à Choisy-au-Bac à l'autre extrémité de notre territoire.

Nos cars scolaires sont accessibles à tous les usagers sur tout le territoire et ils sont gratuits.

Cette solidarité s'exprime dans le cadre du programme local de l'habitat. Toutes les communes participeront à la création de nouveaux logements, destinés à différentes catégories de la population.

L'apport de l'intercommunalité c'est encore d'harmoniser le niveau d'équipements. La récente réalisation du réseau d'assainissement de Bienville le montre bien, une petite commune ne pouvant supporter seule un tel investissement.

Nous entendons poursuivre notre effort d'investissement. La réalisation des très importants chantiers que sont les bassins d'orages ou le futur pont urbain constituent non seulement des aménagements essentiels, mais aussi une marque de soutien aux entreprises locales et à l'activité économique du Compiégnois.

L'ARC a su miser sur des secteurs d'avenir comme l'innovation, la chimie verte. Elle entend désormais jouer également la carte du tourisme. Il importe plus que jamais que nous continuions à préparer l'avenir et à exploiter les potentialités qui sont les nôtres.

Philippe Marini
Sénateur-Maire de Compiègne,
Président de l'Agglomération de
la Région de Compiègne



Les grands enjeux



du développement pour le Compiégnois



> Le nouveau pont

Le projet de cœur d'agglomération et le nouveau pont urbain

Véritable catalyseur pour le développement du Compiégnois, le projet de cœur d'agglomération s'articule autour du futur pont urbain, dont les travaux vont commencer fin 2009. C'est aujourd'hui un travail global qui est mené sur le devenir du cœur d'agglomération. Celui-ci comprend les communes de Compiègne, Margny et Venette, des deux côtés de l'Oise.

1 Le nouveau pont urbain et la rocade nord-est permettront de diviser par deux le nombre de voitures qui emprunteront le pont Solferino.

Cette diminution des flux de véhicules rend possible une redéfinition du cœur de l'agglomération. Un nouveau quartier sera construit côté Margny au débouché du pont. Il prolongera le centre de Margny et celui de Compiègne. Il contribuera au rééquilibrage des deux rives de l'Oise. Il s'organisera autour d'une place centrale et accueillera de nombreuses activités : commerces, bureaux, services, logements...

Le réaménagement des berges de l'Oise sur les deux rives est un objectif central du projet de cœur d'agglomération. La rivière deviendra à la fois plus visible et plus accessible pour les piétons et pour les cyclistes. Le site Benjamin Franklin de l'UTC, situé au débouché du pont, et ses abords seront complètement réhabilités. Le réaménagement par la ville de Compiègne de la bibliothèque Saint-Corneille, située à proximité du futur pont, s'inscrit lui aussi dans la dynamique du cœur d'agglomération.

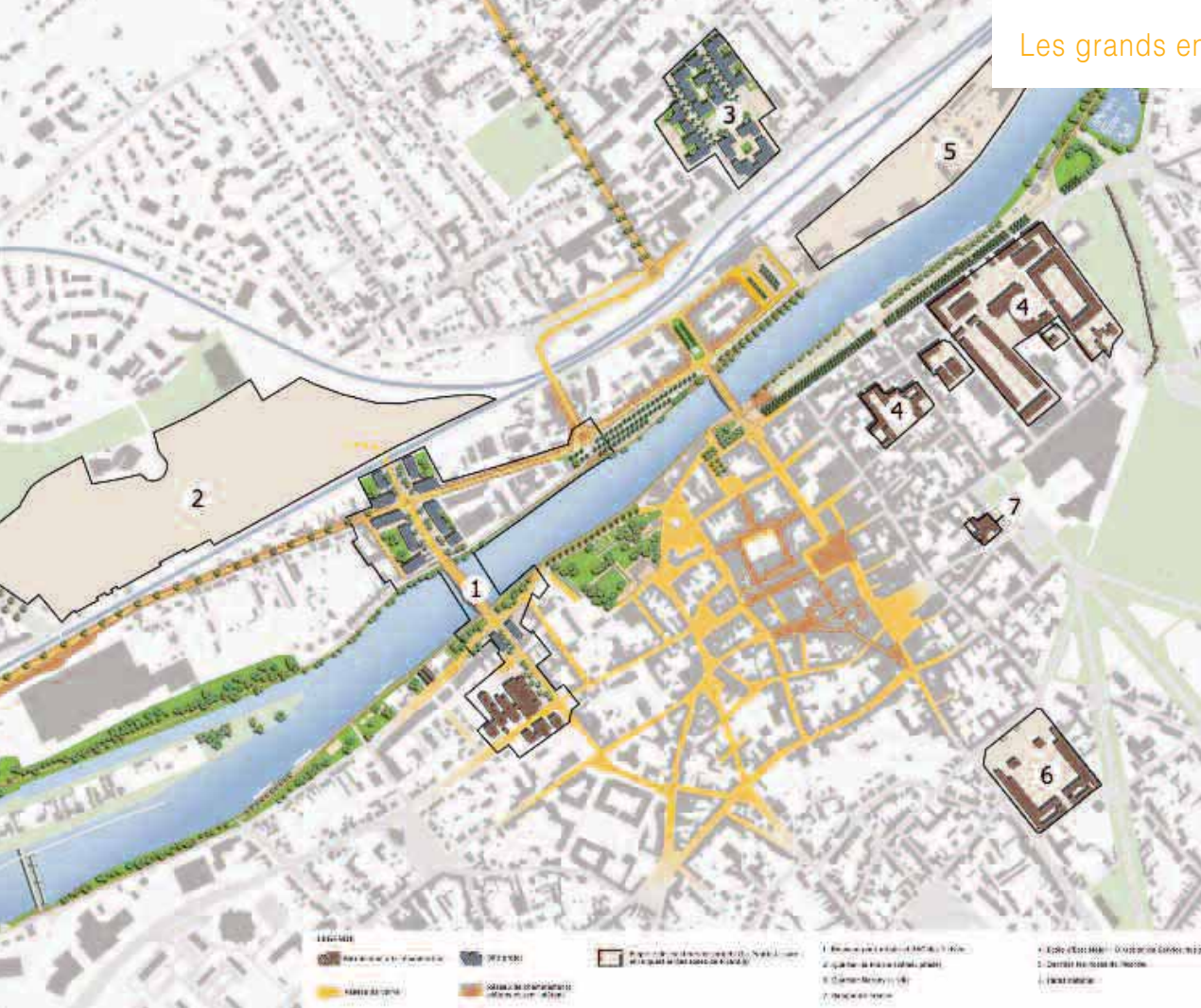
2 Une réflexion sur l'aménagement de la 2^{ème} phase du quartier de La Prairie à Margny et à Venette définira un projet complémentaire de la future tête de pont rive droite.

Il prendra en compte les spécificités des 2 communes. Une enquête souligne que ses habitants apprécient ce quartier. La 2^{ème} tranche devra répondre aux besoins de ceux qui viendront les rejoindre.

3 Le quartier de Margny-la-ville est en cours de construction face à la gare de Compiègne.



> De gauche à droite : les futurs berges du nouveau pont, la Prairie à Margny et à Venette, le haras, la bibliothèque Saint-Corneille, l'école d'Etat-Major



4 L'école d'Etat-Major et la direction du Service national.

L'armée était un employeur traditionnel majeur du Compiégnois. En 10 ans, trois régiments sont partis. Le départ annoncé au mois de juillet dernier de l'école d'Etat-Major et de la Direction du Service national marquera la fin de cette période. Mais il représente aussi l'opportunité de renforcer le cœur d'agglomération. Ce très vaste ensemble de 5 hectares situé au bord de l'Oise en cœur d'agglomération sera libéré en 2012. L'ARC étudie son réaménagement. Diverses pistes complémentaires sont étudiées comme la création de logements (dont des logements étudiants), l'installation d'un établissement d'enseignement supérieur et celle d'un hôtel ou d'un centre de congrès en liaison avec le château. Quels que soient les aménagements prévus, ils devront tenir compte du fait qu'une partie importante des constructions est protégée en tant que monuments historiques.

5 Le réaménagement du **quartier des Roses de Picardie à Margny**, proche de la gare de Compiègne fera l'objet d'une réflexion à moyen terme pour développer une nouvelle offre résidentielle.

6 **Le haras**, qui est classé monument historique, demeurera dévolu aux activités équestres.

7 L'aménagement des anciens locaux de la Banque de France.

L'ARC a acquis l'immeuble et les travaux d'aménagement du rez-de-chaussée, où s'installeront le tribunal de commerce et son greffe ainsi que le Conseil des prud'hommes, débuteront pendant l'été 2009. Le projet d'aménagement de l'étage est en cours de définition.

L'ARC primée pour son projet de cœur d'agglomération

L'Agglomération de la Région de Compiègne a participé au concours national des villes en présentant son projet de cœur d'agglomération, dont le futur pont urbain est un élément central.

Sur les 121 collectivités candidates, l'ARC a été retenue comme pôle d'excellence avec un prix spécial **"Mobilité, transport, accessibilité"**.

Après avoir suscité une adhésion locale, le projet de cœur d'agglomération bénéficie désormais d'une reconnaissance nationale.



> La Banque de France



Un pôle universitaire renforcé



> Un laboratoire de l'ESCOM

Compiègne accueille aujourd'hui 4 200 étudiants depuis l'arrivée de l'Ecole Supérieure de Chimie Organique et Minérale (ESCOM) en septembre dernier.

Cette école, auparavant basée à Cergy-Pontoise, renforce le potentiel du Compiégnois en matière de chimie verte, c'est-à-dire de conception, de développement et d'élaboration de produits et de procédés chimiques issus de plantes et non plus du pétrole.

Le bâtiment principal de cette nouvelle école a une surface de 2 700 m², comprenant 7 laboratoires, une salle informatique, des locaux techniques, des bureaux, une salle de réunion, un "espace vie étudiante", un parking et des espaces verts. Ces locaux ont été complétés par l'aménagement de 1 000 m² dans l'actuel centre de transfert, situé à proximité. Ce site comprend des salles de travaux dirigés, des laboratoires de langues, et un laboratoire.

Pour poursuivre ce développement et atteindre les 6 000 étudiants d'ici cinq ans, l'ARC a bon espoir d'accueillir une troisième école d'ingénieurs.

Elle compléterait un pôle universitaire dont la pierre angulaire reste la réputée **Université de Technologie de Compiègne (UTC)**. Elle a été élue première école d'ingénieurs post-bac par le magazine "Le Point" et deuxième école après-bac par "L'Express". Depuis sa création, la ville et l'intercommunalité soutiennent le développement de cette université innovante de renommée internationale. De 2006 à 2009, l'ARC a apporté à l'UTC 3,3 millions d'euros.

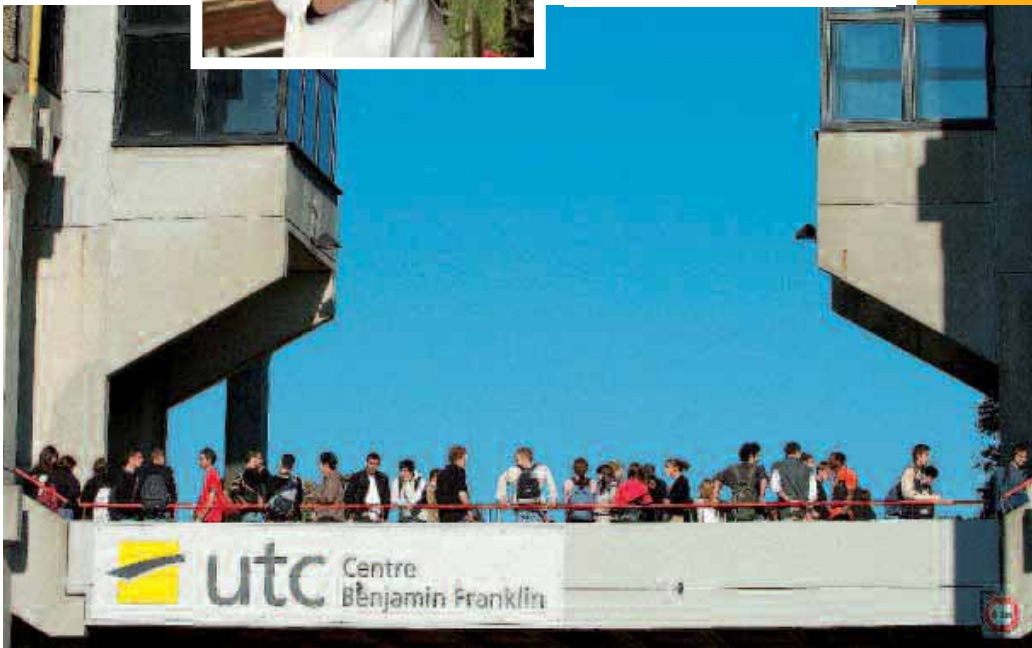
Pour la période 2008-2012, l'UTC engage d'importants projets immobiliers avec le soutien des collectivités territoriales et en particulier de l'ARC :

- la réhabilitation et l'extension du centre Benjamin Franklin en liaison avec le projet de pont urbain et de cœur d'agglomération,

- la construction d'un centre d'innovation, lieu d'échanges entre le monde de l'enseignement et de la recherche et les entreprises,
- le centre de recherche va lui être rénové dans le cadre du plan de relance de l'Etat, qui apportera 5 millions d'euros venant s'ajouter aux 18 millions déjà prévus par le contrat de plan Etat-Région 2007-2013 pour l'UTC.



> L'UTC, partenaire avec l'ARC, du pôle Industries et Agro-ressources (IAR)



Deux nouvelles résidences et une consultation

Pour répondre aux nouveaux besoins en logements liés à l'arrivée de l'ESCOM, deux résidences étudiantes ont été construites.

La première est située juste derrière l'ESCOM et le parc de Bayser, offrant ainsi un cadre et une proximité des plus enviables. L'autre résidence a été édifiée, à proximité du rond-point de Mercières, sur le terrain voisin de l'hôtel Ibis. Elle compte 96 chambres réparties en deux bâtiments en bois répondant aux exigences de la norme RT 2010 qui limite à 50 kw/h par m² la consommation annuelle d'énergie.

D'autre part, pour mieux répondre aux attentes des étudiants, une consultation a été lancée en partenariat avec les établissements universitaires et les organismes chargés du logement étudiant. Les résultats obtenus vont permettre d'orienter les futurs projets quant à leur nature, leur implantation...





Grandes infrastructures : la plate-forme multimodale Paris-Oise

L'exploitation de la plate-forme multimodale commencera en 2011. ”



Un syndicat mixte, qui réunit le Conseil général de l'Oise, l'Agglomération de la Région de Compiègne et la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées, a été créé en 2008 et les études nécessaires à la réalisation du port ont été lancées. Voies navigables de France et l'Etat, partenaires du projet au sein d'un comité de pilotage, ont confirmé leur grand intérêt pour celui-ci.

Le comité syndical a décidé, fin février 2009, de lancer la première phase de la plate-forme. Celle-ci verra la réalisation, sous maîtrise d'ouvrage publique, du port sur l'Oise : un quai de 200 mètres linéaires pour le déchargement des conteneurs, un quai de 100 mètres linéaires destiné au vrac et les équipements liés. L'exploitation du port pourrait faire l'objet d'une délégation de service public. Le conseil syndical a également décidé de lancer une étude de marché et de faisabilité et d'engager les acquisitions foncières pour préparer la 2^{ème} phase de la plate-forme. Celle-ci permettra d'étendre le port et de créer un embranchement ferroviaire.

Les procédures administratives seront engagées en 2009. L'objectif est de réaliser les travaux en 2010-2011 afin que l'exploitation de la plate-forme puisse commencer fin 2011. Le coût de la première phase du chantier est évalué à environ 15 millions.

La plate-forme multimodale, d'une superficie de 24 hectares, sera **située au débouché sud du futur canal à grand gabarit Seine-Nord Europe qui reliera le bassin de la Seine aux ports d'Europe du nord**, à proximité immédiate d'un échangeur de l'autoroute A1 et de la voie ferrée Paris-Bruxelles et sur le site d'une plate-forme logistique de 200 hectares. Ce sera la plate-forme multimodale la plus proche de la région parisienne et elle sera accessible de Roissy en 20 minutes.

Elle sera lancée avant l'achèvement du canal Seine-Nord Europe. Elle est viable économiquement sans celui-ci car elle dispose d'une situation stratégique sur l'axe Le Havre-Paris. Elle représente un débouché essentiel pour les industries régionales et, dans un objectif de développement durable, la possibilité d'un report du trafic routier vers la voie d'eau.

D'ores et déjà une entreprise, Enercon, prévoit de s'installer sur le site pour y construire une usine de fabrication de mats d'éoliennes en béton. Enercon est déjà présent à La Croix Saint Ouen où il compte une cinquantaine de salariés. Utilisant le port fluvial pour son trafic de vrac (granulats) dans un premier temps et à terme pour l'expédition des mats, Enercon pourrait créer 150 emplois à Longueil-Sainte-Marie.

> Le site de la plate-forme multimodale à Longueil-Sainte-Marie



Pour autant, le futur canal à grand gabarit renforcera considérablement l'intérêt du projet et des partenariats sont d'ores et déjà envisagés avec des ports du Nord. Des actions de commercialisation communes peuvent être envisagées dès la mise en service du canal.



Robert Ternacle,

Maire de Le Meux, 1^{er} vice-président, délégué aux relations avec les entreprises, les administrations de l'Etat, du Département et de la Région, président de la commission de l'administration, des finances et de la promotion économique du territoire

“Après notre passage en communauté d'agglomération en 2005, l'ARC est entrée en 2008 dans une phase de programmation et de mise en œuvre d'investissements majeurs. Le Parc technologique des rives de l'Oise a été aménagé en un temps record pour accueillir de jeunes entreprises innovantes.

L'Ecole Supérieure de Chimie Organique et Minérale s'est installée à Compiègne avec 600 élèves ingénieurs aux côtés de l'UTC en faveur de l'enseignement supérieur et de l'innovation. La rocade nord-est est en train de voir le jour. Le nouveau pont urbain se précise. Plusieurs zones d'activités et d'habitations sont en cours de réalisation ou d'études.

L'ensemble de ces investissements importants nous conduisent à nous interroger sur un possible étalement de nos projets.

Toutefois, compte tenu de la crise financière et économique internationale nous allons, dans la logique du plan de relance gouvernemental, accélérer nos investissements en 2009 pour le soutien de l'économie locale.”



> L'ouvrage a franchi l'Aisne en janvier



> La courbe du viaduc

Grandes infrastructures : la rocade nord-est

La rocade nord-est qui va boucler le contournement de Compiègne, est un chantier majeur pour l'avenir de l'agglomération. Elle contribuera à réduire la circulation au centre de l'agglomération et rendra ainsi possible le projet de cœur d'agglomération autour du futur pont urbain. Avec 2 143 mètres, ce viaduc sera le plus long de Picardie.



La rocade nord-est permettra de réduire les flux de circulation sur la rocade sud (avenues de Royallieu et du 25^{ème} RGA à Compiègne) facilitant ainsi à terme les liens entre les quartiers des Sablons et le nouveau quartier du Camp des Sablons, dont l'aménagement débutera en fin 2010.





> Les piles du viaduc entre l'Aisne et l'Oise



> Le viaduc avance d'une soixantaine de mètres par semaine



> Le mât de haubanage mesure 22 mètres, il permet d'assembler les voussoirs





Un parc d'activités pour entreprises innovantes

Le Parc technologique des rives de l'Oise à Venette a accueilli ses premières entreprises, signe du soutien de l'ARC à l'innovation.



> L'accueil (en haut) et un petit déjeuner de travail au Parc technologique des rives de l'Oise (en bas)



L'Agglomération de la Région de Compiègne a aménagé le Parc technologique des rives de l'Oise, sur l'ancien site industriel AKZO-Nobel à Venette, pour un coût total de 8 millions d'euros, y compris l'aménagement des accès.

Situé entre la RN 31 et l'Oise, il est proche du cœur d'agglomération et voisin de l'usine Robbe Novance qui fabrique un biocarburant, le Diester®.

Le Parc technologique des rives de l'Oise accueille des entreprises innovantes issues notamment du centre de transfert de l'UTC. Les antennes compiégnaises des deux pôles de compétitivité Industries et Agro-ressources et I-Trans pourraient également s'y installer.

Sa création a permis l'extension du site Robbe Novance grâce à la rétrocession d'un hectare pour la création d'un parking poids lourds et l'extension de l'usine.

Le parc technologique comprend un hôtel de projets de 1 500 m², dont 300 m² de laboratoires, des ateliers et des plates-formes d'essais aménagées dans d'anciennes cellules de stockage.

Ouvert depuis mars 2008, le Parc technologique des rives de l'Oise comptait à la fin de l'année 16 entreprises et 70 salariés. Les compétences de ces entreprises sont très variées : mécanique, biomécanique, santé, développement durable, automatisme, logistique, informatique...

Elles y disposent de services communs : accueil, photocopieur et fax en libre service, salle de pause café et restauration, courrier, sécurisation du site, salle de réunions, Internet très haut débit...

L'équipe de direction, animée par Corinne Prigent, privilégie le travail en réseau. Des animations sont ainsi organisées pour les entreprises installées. Chaque trimestre, leurs responsables se retrouvent autour d'un déjeuner d'échanges d'expériences autour d'un thème. Un partenaire du parc, expert sur le sujet

(Agence régionale pour l'innovation, OSEO, l'UTC, pôle de compétitivité...), est invité à cette occasion.

Un petit-déjeuner permet aussi de rencontrer les nouveaux arrivants ce qui facilite les échanges et le travail en réseau des entreprises.

Des réunions thématiques tournées vers l'extérieur ont permis

aux entreprises du parc de rencontrer par exemple les responsables de fonds d'investissements de proximité ou aux acteurs de l'innovation de découvrir le Parc technologique.

Parmi les projets du parc en 2009, le développement du travail en réseau, avec les pépinières de Picardie et leurs start-up.

Un accès sécurisé

Un giratoire a été construit à Venette sur la RN 31 reliant Compiègne à la zone commerciale de Jaux-Venette. Ce rond-point améliore la sécurité de l'accès au Parc technologique des rives de l'Oise et à l'usine Novance, en plein développement et a coûté 900 000 euros, financés par l'Agglomération de la Région de Compiègne, le Conseil régional de Picardie et le Conseil général de l'Oise.



> AE Tech, une entreprise du Parc technologique des rives de l'Oise



Michel Foubert,

Président de la commission "grandes infrastructures, enseignement supérieur, haute technologie, emploi et formation", président du groupe de travail urbanisme

"L'Agglomération est résolument tournée vers l'avenir. C'est ce qu'elle démontre à travers son soutien à la recherche et à l'innovation.

La création du Parc technologique, l'arrivée d'une nouvelle école d'ingénieurs et le soutien à l'Université de Technologie de Compiègne en sont des preuves tangibles. L'agglomération se satisfait également de l'implantation d'entreprises sur ses zones d'activités, à La Croix Saint Ouen, Venette et Le Meux notamment.

L'Agglomération de la Région de Compiègne entend soutenir toutes les activités. Pour cela, elle maintiendra une politique d'investissements qui favorise l'emploi. En ce sens, le futur pont urbain sera un élément essentiel pour redynamiser notre cœur d'agglomération. Un projet pour lequel nous avons obtenu une reconnaissance nationale en étant élu pôle d'excellence au Concours national des villes."



> Le Palais de Compiègne

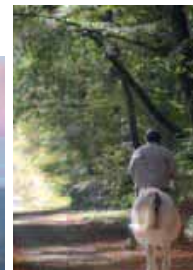


> De gauche à droite : les ruines gallo-romaines de Champlieu, calèches devant le Palais de Compiègne, St-Jean-aux-Bois, Janville, Pavillon Eugénie

“ Le tourisme, nouvelle compétence ”



> Le château de Pierrefonds, la clairière de l'Armistice



Passer un week-end associant les visites des châteaux de Compiègne et Pierrefonds et une location de vélos, puis poursuivre par un circuit au cœur de la vallée de l'Automne jusqu'aux ruines gallo-romaines de Champlieu, le tout en dormant dans un gîte de charme dans un cadre champêtre de la plaine d'Estrées...

Voilà un exemple de ce qui pourrait être proposé à l'avenir aux visiteurs venus découvrir le Pays compiégnois.

Le tourisme est, en effet, depuis le 1^{er} janvier 2009, une compétence exercée par l'ARC. Elle s'inscrit dans une politique globale à l'échelle du Pays compiégnois (qui regroupe les Communautés de Communes de la Basse Automne, de la Plaine d'Estrées, du Canton d'Attichy, l'ARC et Lachelle).

Le cabinet Protourisme a mené une étude et proposé des actions à mettre en œuvre à travers un "Schéma de développement touristique".

Seront ainsi privilégiés :

- le tourisme culturel et de mémoire,
- le tourisme vert,
- le tourisme d'affaires,
- le tourisme fluvial.

Dès à présent, l'ARC assure la gestion du port de plaisance et de l'office du tourisme, devenu intercommunal. Ce dernier a conclu, en janvier dernier, une convention avec son homologue du canton d'Attichy, afin de renforcer leur complémentarité.



La nature à portée de cycle

Le réseau de pistes cyclables de l'ARC est aujourd'hui long d'une soixantaine de kilomètres, et permet de découvrir forêts, rivières et villages. Outre cet aspect "découverte et loisirs", ces pistes sont aussi une manière écologique et pratique de se déplacer dans l'agglomération.

L'ARC entend donc poursuivre l'extension de son réseau, et a réalisé cette année le prolongement de la piste Compiègne - Choisy-au-Bac jusqu'à la Clairière de l'Armistice. La phase suivante, en 2009, consistera en un nouveau prolongement, pour rejoindre, à terme, la piste Compiègne-Pierrefonds (via Vieux-Moulin).

D'autres pistes vont être réalisées d'ici l'été 2009 : entre Le Meux et Jonquières (permettant ainsi à ces communes d'être reliées au reste du réseau) et entre le Parc technologique des rives de l'Oise de Venette et le futur cœur d'agglomération (à l'entrée du quai de l'écluse à Venette).

Une signalétique, à base de panneaux en bois, va être mise en place. Trois types de supports seront installés : des panneaux directionnels (avec les kilométrages), d'autres relatifs à la sécurité, et des explications pédagogiques ou de valorisation du patrimoine.



Thierry
Hochet,

Maire de Bienville,
vice-président, délégué à
la promotion touristique

"Le 1^{er} janvier 2009, l'ARC a acquis la compétence tourisme. C'est la suite logique de notre politique en la matière et une étape importante dans notre démarche de promotion touristique.

Même si elle dispose de nombreux atouts, notre région doit s'associer aux territoires voisins pour proposer une offre à même de satisfaire la clientèle sur de plus longs séjours. C'est pourquoi, il est indispensable de développer nos actions au niveau intercommunal mais aussi à l'échelle du Pays compiégnais. C'est dans cet esprit qu'a été signée une convention de partenariat entre les offices intercommunaux de la Communauté de Communes du Canton d'Attichy (Pierrefonds) et de l'ARC (Compiègne).

D'autres actions et projets viendront contribuer à la valorisation et à une meilleure exploitation de notre potentiel touristique. La mise en place de la taxe de séjour, sur le territoire de l'ARC, de manière partielle en 2009 et sur toute l'année 2010 permettra d'obtenir les fonds nécessaires.

Activité économique à part entière, le tourisme contribuera à la richesse de notre territoire en proposant des services appréciables pour les touristes, mais aussi pour nos habitants qui gagneront à mieux connaître toutes les richesses de notre patrimoine naturel et historique."



Une dynamique



en faveur de l'emploi



> SOGEA au Parc tertiaire et scientifique

Des entreprises s'installent

L'Agglomération de la Région de Compiègne crée des parcs d'activités, mais son action en faveur des entreprises ne se limite pas à ce rôle d'aménageur. ”

> Extension du Millénium au Parc tertiaire et scientifique



Elle accompagne également les entreprises dans leurs projets d'implantation, en facilitant par exemple les différentes étapes du projet depuis la vente des terrains et l'instruction des permis de construire jusqu'à l'obtention de subventions ou l'aide au déménagement des activités.

Le tissu économique du Compiégnais, traditionnellement lié à l'industrie et à l'armée, connaît une mutation depuis la dernière vague d'implantations des grandes entreprises de la cosmétique et de la chimie fine. Sa situation géographique, proche de Paris, sans subir les inconvénients de la Région parisienne et proche également du nord de la France et des pays d'Europe du Nord, est plus que jamais un atout majeur du territoire compiégnais. Les entreprises qui s'installent sont, en général, de plus petite taille. Mais une petite activité peut se développer au fil des années, on le constate régulièrement dans l'agglomération.

Un très important projet d'implantation en cours illustre l'avantage de la proximité de la Région parisienne. C'est celui du siège de l'Office National des Forêts (ONF) qui sera délocalisé pour compenser le départ programmé de l'école d'Etat-Major et de la Direction du Service national. En 2011-2012, il s'installera au champ de manœuvres des Sablons à Compiègne sur quelque 25 000 m² de terrains. Le siège de l'ONF représente 300 emplois et ce transfert pourrait être suivi par celui d'activités liées à la filière bois.

Le Bois de Plaisance à Venette : un parc d'activités haute qualité environnementale.

Les travaux d'aménagement, de l'avant-dernier né des parcs d'activités de l'ARC, ont commencé en novembre 2004, sa réalisation devant s'étaler sur plus de 10 ans. Avec cette création, la volonté de l'agglomération a été de renforcer l'attractivité du territoire, en proposant aux entreprises une offre

foncière de qualité. **Le Bois de Plaisance s'étend sur 124 ha, dont 64 sont destinés à être vendus aux entreprises.** Les 60 ha restant comprennent les voiries et les espaces publics (espaces verts et espaces de loisirs).

Plus qu'une simple zone d'activités économiques, il a été conçu comme un "parc d'activités à vivre", intégrant dans un même espace des activités professionnelles, des activités de loisirs et de services. Une zone paysagère forme une large ceinture verte autour de ces espaces, parcourue par un réseau de liaisons douces.

La 1^{ère} entreprise installée au Bois de Plaisance a été l'équipementier **SMW Automotive** (USA). **Catimel**, entreprise de menuiserie, y a également transféré ses activités.

La Poste y a installé en 2008 une plate-forme de préparation et de distribution du courrier. Dans le cadre du programme de modernisation Cap Qualité Courrier, la Direction du courrier de la Picardie a investi 4,5 millions d'euros à Venette pour la création et l'équipement de cette plate-forme qui a ouvert en janvier 2009. Elle s'étend sur 11 000 m² environ dont 2 600 m² de surface industrielle et administrative. 150 postiers distribuent quotidiennement le courrier de 21 communes à partir de ce site.

Proméo, organisme spécialisé dans la formation continue pour les entreprises et la formation en alternance (préparation de bacs pro, de BTS...), jusqu'ici locataire de deux sites à Compiègne, va également s'installer au Bois de Plaisance. Proméo, est également présent à Beauvais et Senlis. Son activité connaît un fort développement. La construction de son centre compiégnois se fera en deux phases et devrait entraîner la création d'emplois permanents et indirects.

Le parc tertiaire et scientifique compte 23 ha, sa commercialisation a débuté en 1992.

Comme il est situé en zone inondable, il a été en partie freiné par les contraintes du Plan de Prévention des Risques

d'Inondation. La réalisation en cours du bassin d'atténuation des crues de Choisy-au-Bac lèvera ces contraintes.

Il constitue une entrée d'agglomération de qualité : bâtiments, espaces ouverts, campus à l'anglo-saxonne. Un cahier des charges a été élaboré qui impose des règles architecturales précises concernant l'allure générale des bâtiments. Ces règles portent aussi sur les couleurs, les matériaux...

Les entreprises implantées aujourd'hui sont :

- Des entreprises technologiques, telles que **Mental Works**, créée par des ingénieurs de l'UTC et qui emploie aujourd'hui 16 personnes ou **Etia**, spécialisée dans la conception de procédés industriels pour l'agro-alimentaire, qui s'est implantée en 2001 après quelques années dans la pépinière de l'UTC. Etia a réalisé un agrandissement en 2008.
- Des services centraux de grandes entreprises comme le **groupe Essex** (50 personnes) présent à l'Européen et dans Holdiparc 2 et 3, et des directions régionales des secteurs de l'assurance et de la banque comme **la MAIF** qui, depuis 1995, a créé 80 emplois dans l'agglomération.

Outre sa qualité architecturale et environnementale, ce parc possède de sérieux atouts :

- la proximité du cœur d'agglomération ainsi que de l'Île-de-France et de l'aéroport de Roissy, via l'autoroute A1,
- son offre d'hôtellerie et de restauration de qualité,
- ses prix de vente sont bonifiés pour les activités scientifiques et technologiques.

L'ARC y a réalisé 7,9 millions d'euros d'investissements.

Avec la réalisation, par le **groupe Holdis, du programme Holdiparc**, inauguré au deuxième semestre 2008, le parc tertiaire et scientifique compte aujourd'hui 28 entreprises et quelque 500 emplois.

Holdiparc se compose de 3 bâtiments à vocation tertiaire totalisant 3 100 m² de SHON.

La conception des bâtiments satisfait aux exigences de la démarche H.Q.E (haute qualité environnementale). La mise au point du projet a fait l'objet d'un partenariat efficace avec les services de l'ARC, pour son insertion dans le site et avec le Cabinet Synthèse Architecture pour la conception technique et l'esthétique. Les immeubles ont été livrés aux occupants entre mai et juillet 2008. Ces bureaux sont entièrement commercialisés. Holdiparc a permis de libérer des surfaces de bureaux dans des bâtiments existants en ville et à Mercières. Ils ont pour l'essentiel été repris par d'autres entreprises. L'offre contribue ainsi à créer la demande.

Les entreprises d'Holdiparc 2-3-4 rassemblent aujourd'hui une



> La Poste au Bois de Plaisance



Elle compte atteindre 29 salariés d'ici 2012.

La construction a débuté en janvier 2008. Les deux bâtiments couvrent 2 400 m² de bureaux et de laboratoires. Les

bureaux rassemblent les activités marketing et services aux clients. Les laboratoires regroupent les services techniques, le développement d'applications pour les nouveaux produits et les essais et tests in vitro. La direction régionale de l'entreprise de BTP **Sogea** s'est également installée au Parc tertiaire et scientifique début 2009.

Au parc artisanal des Longues Rayes à La Croix Saint Ouen, les travaux d'extension de l'entreprise **Enercon** doivent commencer en 2009. Cette société allemande, créée en 1984 qui fabrique des éoliennes, développe son activité avec un autre projet sur le site de Paris-Oise à Longueil-Sainte-Marie. A terme, Enercon devrait employer quelque 150 personnes dans le Compiégnois.

A Clairoix, au parc du Valadan, plusieurs petits bâtiments industriels ont été commencés en 2008. Ce parc poursuit ainsi son développement, la prochaine implantation devant être celle d'**Acary**, entreprise de transport.

> Le site des hauts de Margny et de l'aérodrome de Compiègne-Margny



L'aménagement en cours des Hauts de Margny

Après le départ du 6^{ème} Régiment d'Hélicoptères de Combat (RHC) en 2007 le réaménagement du Plateau de Margny est conduit par l'ARC. Les études menées par le cabinet Quatr'a, diligenté par la Mission de réalisation des actifs immobiliers de l'armée (MRAI), sont aujourd'hui achevées.

L'aménagement du site, qui a pour objectif de réutiliser au mieux les vastes hangars militaires, s'articulera autour de plusieurs pôles :



> L'entreprise Thor

certaines d'emplois. Cinq autres projets sont en cours de réalisation au parc tertiaire et scientifique, totalisant près de 7 000 m² de SHON : le **SMVO, Aubarne-Sogea, Thor, Fiducial**, l'extension du **Millénium**.

Ainsi en mars 2009, ce sont les locaux de **Thor Personal Care** qui ont été inaugurés près du carrefour Jean Monnet. Le groupe

Thor est spécialisé depuis 1959 dans la fabrication et la distribution de spécialités chimiques pour l'industrie. Il fabrique des biocides (substances destinées à détruire les organismes nuisibles), des agents ignifuges pour les textiles et des conservateurs pour la cosmétique. Il est présent dans 16 pays, compte 8 sites de production et emploie 900 personnes.

Thor Personal Care a été créé en 2006 et se consacre au marché de la cosmétique. L'entreprise fabrique des conservateurs mais aussi des émoullissants, des agents conditionneurs et des silicones vendus en effet à l'industrie cosmétique sous la marque **Microcare®**. Compiègne sera le centre d'excellence au niveau mondial pour ce marché. L'entreprise y est installée depuis le début 2007 et y emploie actuellement 10 personnes.

- 1- un pôle activité voué à l'accueil d'entreprises privées,**
- 2- un pôle dont les bâtiments seront loués à des organismes de formation** proposant des formations liées aux métiers des travaux publics, de la logistique, du bâtiment et de l'aéroportuaire. Il serait complémentaire du Centre défense 2^{ème} chance,
- 3- un site multifonctions,** secteur voué à l'accueil de foires expositions et d'évènements ponctuels.
- 4- un pôle voué à l'accueil de services,**
- 5- le Muid de Marcel accueillera un village artisanal** et le site du Fonds de la truie **un parc d'activités.**



Développer le commerce

L'agglomération a entrepris l'élaboration d'un schéma de développement commercial qui vise à développer la complémentarité entre cœur d'agglomération et périphérie.

Le cabinet chargé de ce travail a établi un bilan des forces et des faiblesses du commerce de l'agglomération dont le chiffre d'affaires cumulé est proche de 500 millions d'euros.

Côté atouts : le dynamisme de l'agglomération, son attractivité, la densité de son commerce, le faible taux d'évasion des dépenses des habitants de l'agglomération.

En revanche il faut mieux tenir compte de l'évolution des comportements des consommateurs, plus changeants et plus sensibles à l'image qu'à la simple dimension des sites commerciaux. C'est pourquoi les pistes de travail portent sur la "lisibilité" et l'originalité de l'offre commerciale de l'agglomération afin d'attirer une clientèle extérieure plus nombreuse ainsi que sur la nécessité de développer les services de proximité pour ses habitants.

Parallèlement une complémentarité sera recherchée entre le commerce du centre ville et le commerce périphérique.

Les points forts que constituent pour le premier l'habillement, l'offre culturelle et la restauration seront renforcés. Le commerce périphérique verra son développement orienté vers l'équipement de la maison, les loisirs...



Christian Navarro,

Maire de Jaux, vice-président, délégué à l'aménagement des zones commerciales

"L'Agglomération de la Région de Compiègne possède la particularité d'avoir sur les communes de Jaux et de Venette, un pôle commercial qui contribue de façon très importante au dynamisme économique de notre agglomération. Mais cette zone d'activité commerciale, qui est aujourd'hui vieillissante, a besoin d'un véritable projet pour lui permettre de retrouver son attractivité et son dynamisme tout en veillant à respecter la complémentarité avec le commerce de centre ville.

Pour répondre à ce défi, les élus de l'Agglomération de Compiègne ont décidé de lancer, dans un premier temps, un programme de rénovation des espaces publics avec notamment la modification des voiries et la création d'un véritable cheminement piéton paysagé qui auront pour objectif d'améliorer le trafic automobile et de favoriser le déplacement piétonnier entre les différentes enseignes.

Toutefois, si nous voulons réussir le pari de conserver un pôle commercial attractif nous devons être capables, dans un deuxième temps, de proposer aux consommateurs un espace commercial différent, plus en phase avec les nouvelles habitudes des consommateurs et plus respectueux de notre environnement."



> L'équipe de l'Espace emploi-formation autour de son directeur Pascal Boutanquoi

“ Une équipe pour l'emploi ”



L'Espace emploi-formation du Pays compiégnois, c'est une équipe de 34 professionnels dirigés par **Pascal Boutanquoi** qui sont à la disposition des demandeurs d'emploi, des salariés, des entreprises. Il est né du rapprochement de la Maison de l'Emploi et de la Formation et de la Mission locale. Ce rapprochement a pour but d'harmoniser le travail des deux structures et de faciliter l'accueil du public.

Il s'est installé fin 2008 rue d'Amiens après avoir quitté les locaux de la rue de l'Anthémis. Il est désormais proche de la gare de Compiègne, doté d'une vitrine donnant sur la rue et accessible à tous. Dans des locaux beaucoup plus spacieux, il peut ainsi proposer des services gratuits : des ordinateurs avec un accès à Internet, un espace documentaire, une borne Assedic qui permet de consulter son dossier, de signaler un changement de situation ou encore d'obtenir une attestation.

Différents partenaires assurent des permanences à l'Espace emploi-formation :

- **le Fongecif**, qui apporte des informations sur le CIF (Congé Individuel de Formation) et le CBC (Congé Bilan de Compétences),
- **le Réseau cadres**,
- **la gendarmerie** (qui est un important recruteur),
- **le Roseau et Oise-Est Initiative** qui conseillent les créateurs et les repreneurs d'entreprises,
- **la sécurité sociale**,
- **le CAL-PACT**, spécialisé dans l'amélioration de l'habitat.

“Notre mission est de recevoir les gens pour les accompagner dans leurs démarches. Mission locale et Maison de l'Emploi et de la Formation conservent cependant leurs rôles spécifiques”, souligne Pascal Boutanquoi.

La Mission locale du Pays compiégnois et du Pays des Sources accueille les jeunes de 16 à 25 ans. Elle

répond à leurs questions d'emploi, de formation mais aussi de logement ou de santé. Chacun y bénéficie d'un suivi personnalisé pour ses démarches. La Mission locale accueille chaque année 2 800 jeunes.

Le rôle d'une **Maison de l'Emploi et de la Formation (MEF)** est largement défini par ses responsables locaux. Celle du Pays compiégnois accueille les RMIstes ainsi que trois catégories prioritaires de demandeurs d'emploi : les cadres, les femmes et les chômeurs de longue durée. Elle a aussi un rôle d'observatoire et intervient dans le domaine de la création et de la reprise d'entreprises.

La MEF accueille environ mille personnes par an et ce nombre est en augmentation.

La création de l'Espace emploi-formation simplifie le parcours des demandeurs d'emploi en lien avec le nouveau pôle emploi constitué par l'ANPE et les ASSÉDIC. Les personnes accueillies y trouveront des réponses non seulement pour leur recherche d'emploi, mais aussi par exemple pour leurs déplacements.

L'Espace emploi-formation reçoit aussi les salariés, pour leurs démarches de formation ou de validation des acquis de l'expérience. Enfin, il développera des actions et des services communs comme celui des relations avec les entreprises.

Les partenaires financiers de la création de l'Espace emploi formation, dont le coût s'élève à près d'1,7 million d'euros, sont l'Etat, la Région Picardie et les intercommunalités du Pays compiégnois : ARC, CCPE, CCBA, CCA ainsi que la commune de Lachelle.

"Nous sommes dans un contexte de crise, c'est indéniable", explique Pascal Boutanquoi, "mais des entreprises s'installent et d'autres vont s'installer dans le Compiégnois. Des chantiers très importants sont prévus comme le canal Seine-Nord. Si les compétences qu'ils demandent ne sont pas celles des demandeurs

d'emploi, le Conseil régional et le pôle emploi formation peuvent proposer des formations en échange d'un engagement d'embauche".

Espace emploi-formation du Pays compiégnois
14 rue d'Amiens Compiègne
03 44 36 34 34 et 03 44 36 34 44

■ Rencontre



Emilie Auvray

Au service des créateurs d'entreprises

Emilie Auvray reçoit les postulants créateurs ou repreneurs d'entreprises de l'ARC qui adhère à Oise-Est Initiative.

Son travail ? Les écouter, les conseiller, les guider dans une démarche dont beaucoup ignorent tout. En 2008, ils ont été 130, hommes femmes, de tous âges, salariés, demandeurs d'emploi ou retraités de l'agglomération de Compiègne désireux de se lancer dans l'aventure.

"Chaque rendez-vous est différent", explique-t-elle. "Certains ont une idée de départ qu'ils souhaitent travailler, d'autres posent des questions plus précises, sur les charges sociales ou les démarches à effectuer par exemple, d'autres enfin se renseignent sur les prêts d'honneur et les aides. Certaines personnes choisissent une reconversion totale. Par exemple, une secrétaire qui souhaiterait devenir esthéticienne ou un ouvrier qui voudrait se lancer dans la restauration".

C'est à Estrées-Saint-Denis qu'Emilie Auvray reçoit les futurs chefs d'entreprises, au siège de la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées, ou sur rendez-vous à l'Espace emploi-formation rue d'Amiens à Compiègne, près de la gare. On la contacte souvent sur le conseil d'un élu, de la Chambre de Métiers ou de la Chambre de Commerce, d'un banquier, d'un expert comptable...

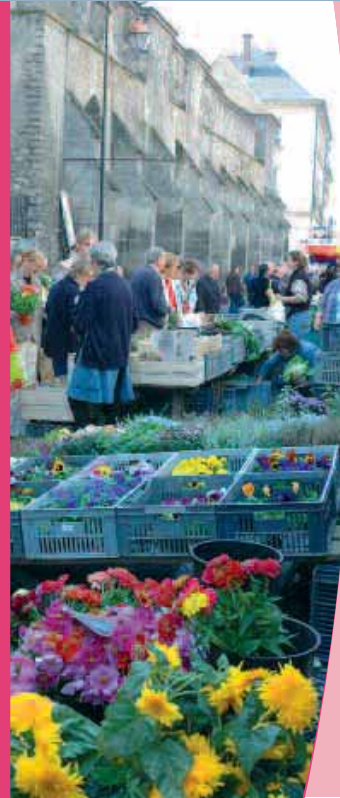
Le service qu'elle apporte est totalement gratuit. Après la première prise de contact, d'une durée de 1 heure et demie à 2 heures, succèdent, en fonction des besoins, des entretiens individuels qui permettent de définir le projet : s'agit-il ou non d'une profession réglementée ? A-t-on les compétences requises ou une formation est-elle nécessaire ? Quel est le marché ? Dans quels locaux s'installer ? Des règles d'urbanisme s'imposent-elles à l'endroit où on a choisi de s'implanter ? Le nom choisi n'est-il pas déjà protégé ? Quels sont mes besoins de départ ? Il faut savoir qu'une banque demandera toujours un budget prévisionnel pour l'ouverture d'un compte professionnel, même si aucun prêt n'est sollicité.

Oise-Est Initiative accorde des prêts d'honneur à taux zéro sans garantie ni caution personnelle d'un montant moyen de 8 000 € aux créateurs et aux repreneurs d'entreprises. L'objectif est d'augmenter l'apport personnel du dirigeant pour faciliter l'obtention de prêts bancaires.

Emilie Auvray prépare et présente les dossiers au collège d'experts qui décide d'octroyer ou non le prêt d'honneur.

Contact :
Oise-Est Initiative
Emilie Auvray au 03 44 41 83 26
ccpe.economie@wanadoo.fr

Un développement



démographique
maîtrisé



“Urbanisme :
des aménagements
pensés sur le long terme”

Un SCOT pour l'ARC

L'ARC va se doter d'un Schéma de Cohérence Territorial (SCOT). Ce document précise les orientations de l'agglomération en matière d'urbanisme, d'économie, d'environnement, de loisirs, de transports... Il définira, par exemple, où seront implantés les nouveaux quartiers d'habitations, les zones d'activités et leurs dessertes à l'horizon 2020.

Le SCOT prendra ainsi le relais du Schéma Directeur, approuvé en 2000 et dont les principaux objectifs étaient :

- maintenir l'équilibre actuel entre l'emploi et l'habitat pour lutter contre le chômage et limiter les déplacements quotidiens des habitants, notamment vers l'Île-de-France,
- favoriser un développement démographique modéré pour accueillir dans de bonnes conditions les jeunes générations nées dans l'agglomération,
- protéger et améliorer cadre de vie et paysages.

Ces objectifs demeurent d'actualité mais ils doivent prendre en compte les évolutions du territoire : la disparition des sites militaires et leur reconversion, la mise en service prochaine du pont urbain et de la rocade nord-est, la création de nouvelles zones d'activités et l'implantation d'entreprises, l'intégration à l'ARC d'une quinzième commune, Bienville...

Le SCOT s'inscrit dans une démarche de développement durable en déterminant l'impact environnemental des projets. Il sera défini en étroite collaboration avec les conseils municipaux et avec les acteurs du territoire. Les habitants seront également associés à la préparation de ce document essentiel pour l'avenir de l'agglomération à travers des réunions publiques et des expositions.

La phase de diagnostic, première étape du SCOT est engagée et elle devrait s'achever au deuxième semestre 2009. Elle porte

notamment sur la mobilité urbaine, l'environnement et l'agriculture, thèmes qui font l'objet d'études particulières. Elle sera suivie par la définition des grandes orientations. Une phase de concertation précédera ensuite en fin d'année l'arrêt du plan d'aménagement et de développement durable ou PADD.

Les Plans Locaux d'Urbanisme

Les Plans Locaux d'Urbanisme ou PLU remplacent les Plans d'Occupation des Sols (POS). Ils définissent les règles de constructibilité qui s'imposent aux propriétaires.



Renza
Fresch,

Maire de Venette,
vice-présidente, déléguée au
développement durable
et à l'Agenda 21

Les outils du développement urbain Agenda 21 et développement durable : l'ARC s'engage.

“L'Agenda 21 est un programme mondial adopté à Rio en 1992 par 178 pays, dont la France. Son objectif : rendre le XXI^{ème} siècle viable dans les meilleures conditions pour tous.

Un Agenda 21 local est à la fois un processus et un document opérationnel. Il a pour finalité de mettre en application la notion de développement durable et ses principes dans tous les aspects de la réalité d'un territoire : comportement, vie sociale et vie culturelle, environnement, économie, relations avec les territoires proches et lointains.

L'ARC s'appuie sur la révision en cours de son SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale), outil d'aménagement et de développement global et transversal, pour définir ses grandes orientations stratégiques pour les 10 années à venir, les traduire en actions Agenda 21 et dans un guide de bonnes conduites environnementales.

Notre volonté est d'améliorer l'action publique. Mais seule, elle n'est pas suffisante, si elle n'est pas accompagnée et démultipliée par la prise de conscience de l'action de tous, acteurs et citoyens.”



Baudouin
Gérard,

Maire de Jonquières,
vice-président, délégué au
patrimoine et aux paysages

“La charte paysagère de l'ARC est en cours de finalisation. Nos principaux objectifs sont la protection et l'amélioration des entrées de l'agglomération, le respect de l'architecture locale et le maintien de nos paysages agricoles et forestiers dans leur diversité. Nous nous attachons aussi à la requalification des friches industrielles.

La réalisation du canal à grand gabarit Seine-Nord Europe nous a donné l'occasion de nous pencher sur l'aménagement de ses abords. Mon rôle est aussi de sensibiliser mes collègues élus des commissions aménagement et urbanisme et équipement à la nécessité de respecter nos paysages et l'architecture régionale.”





Des logements pour tous



> Le quartier des Tambouraines à Clairoix

Un Programme Local de l'Habitat (PLH)

Le Programme Local de l'Habitat adopté à l'unanimité par les conseils municipaux des 15 communes de l'ARC puis par le conseil d'agglomération, en octobre et novembre 2008, définit les objectifs de la politique du logement de l'agglomération. Il s'agit, pour elle, de répondre aux besoins des habitants et d'assurer une répartition équilibrée de l'offre entre les communes.

La demande est en effet aussi bien :

- celle des jeunes couples actifs qui souhaitent s'installer dans l'agglomération,
- celle des personnes en attente d'un logement locatif social (plus de 3 demandes de logement pour 1 logement remis en location),
- celle des étudiants (qui devraient être 1 500 de plus d'ici 5 ans),
- celle des personnes âgées et de leurs besoins spécifiques,
- que celle des communes qui souhaitent maintenir leurs effectifs scolaires et limiter les déplacements domicile-travail.

Le PLH prévoit donc :

- d'augmenter le nombre de logements construits (450 logements par an, contre 375 qui étaient prévus ces dernières années, soit 2 700 logements sur six ans),
- de poursuivre l'effort de construction de logements locatifs sociaux (avec un objectif de 960 logements locatifs aidés sur 6 ans), dont 240 au titre du Programme de Renouvellement Urbain du Clos des Roses,
- de favoriser le développement de l'accession maîtrisée,
- de mettre en place des actions ciblées pour des besoins spécifiques (étudiants, personnes âgées...).

Nouveaux quartiers et centres bourgs

Depuis sa création, l'agglomération conçoit et réalise des quartiers d'habitation respectant le caractère et l'identité de ses différentes communes. Plusieurs nouveaux quartiers sont en cours de réalisation ou en projet dans les différentes communes de l'agglomération.

Ces aménagements se font dans un souci de développement durable avec la création de bassins permettant l'infiltration sur place des eaux pluviales, l'aménagement de liaisons douces ou de pistes cyclables, la place accordée à la végétation ou encore la possibilité d'installer des panneaux solaires sur les toits des maisons. Enfin, pour éviter un trop important étalement urbain, l'ARC s'attache à créer des quartiers proches des centres des communes.

> Le Clos Féron à Le Meux



> Bienville, le futur lotissement de Grammont

Le Clos Féron à Le Meux

Les travaux de voirie de ce **nouveau quartier** ont débuté au sud de la rue de la Libération. Très proche du centre de la commune, il bénéficiera d'une très belle vue sur la campagne environnante. Ce programme d'une quarantaine de logements individuels est destiné en priorité aux personnes dont c'est la première acquisition. Il comprendra également des logements sociaux en location.

Le coût des travaux d'aménagement réalisés par l'ARC est évalué à 1,2 million d'euros hors taxes, la commune de Le Meux assurant les travaux du chemin du Grand Caucrimont. Les premiers logements devraient être livrés mi-2010.

Bienville

La réalisation du réseau d'assainissement de la commune va permettre un développement, très maîtrisé, de la commune avec la réalisation d'un ensemble de 40 logements, le lotissement du Grammont, qui assurera l'arrivée de nouveaux enfants, l'amélioration de la circulation (l'ensemble des réseaux étant en place, la commune reverra circulation et stationnement), la réfection des trottoirs pour la sécurité des piétons.

L'ancienne voie de chemin de fer désaffectée sera transformée en voie verte. Il est prévu un site destiné à un programme de logements pour nomades sédentarisés. Développement durable



> La ZAC des Jardins à La Croix Saint Ouen

et qualité paysagère seront les fils conducteurs de cette réalisation avec la création de voies réservées aux vélos et aux piétons, le choix des matériaux, la diversité des plantations et la protection des eaux de l'Aronde. Les premiers logements devraient être livrés à la fin de 2012.

La Croix Saint Ouen, les Jardins

La pose de la 1^{ère} pierre de l'hypermarché Auchan a marqué, le 10 octobre 2008, le lancement de la 1^{ère} phase de la ZAC des Jardins qui comprend également la réalisation d'un parc paysager. La seconde phase s'étalera sur plusieurs années avec la construction de 200 logements, d'une résidence pour personnes âgées et de commerces de proximité.

Clairoix

Le quartier des Tambouraines est achevé. Une petite opération complémentaire verra la construction d'une dizaine de logements destinés à des personnes âgées.

Choisy-au-Bac

La réflexion sur la **création du quartier du Maubon** (environ 160 logements en accession à la propriété et locatifs) se poursuit. Il pourrait être mis en œuvre progressivement à partir de 2010.



> Projet d'aménagement du centre bourg à Saint-Sauveur

Janville

Les études opérationnelles et la maîtrise foncière, préalables à la création du **quartier du Maraiquet** qui comptera 12 lots à bâtir, se poursuivent.

Jaux

Une étude est engagée pour l'**aménagement au centre bourg de parcelles** destinées à des logements en accession à la propriété et locatifs.

Saint-Sauveur

La réalisation du parc artisanal des Prés Moireaux va permettre le **réaménagement du centre bourg**. Une place entourée de logements en accession à la propriété et locatifs est prévue. Le chantier devrait démarrer courant 2010.

A Venette et à Margny

La définition en cours de la deuxième tranche de La Prairie permettra de finaliser dans les années à venir l'aménagement de ce quartier qui appartient au cœur d'agglomération.

Remettre en état l'habitat ancien

L'Agglomération de la Région de Compiègne mène deux Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH). Leur objectif est de remettre en location des logements vacants, de réaliser des logements à loyers maîtrisés et de permettre l'adaptation des logements aux besoins des personnes handicapées ou âgées...

Ces OPAH, dont l'une concerne Compiègne et la seconde les autres communes de l'ARC, s'achèveront en 2009. Elles pourraient ensuite être reconduites pour une nouvelle période de trois ans. Elles sont menées par le CAL-PACT (centre d'amélioration du logement), opérateur désigné par l'agglomération et Marie-Claire Corniquet est l'interlocutrice des propriétaires intéressés.

A Compiègne l'OPAH a permis de réhabiliter des immeubles ou de grandes maisons. Certains de ces bâtiments étaient insalubres ou vacants depuis des années.

Le CAL-PACT travaille en partenariat avec le service logement de l'ARC. Il intervient auprès des propriétaires et leur propose une remise en état des locaux. En contrepartie des aides reçues, ceux-ci s'engagent à louer leurs biens pour une durée de 9 ans. L'aide est majorée par l'ARC lorsque le propriétaire s'engage à appliquer un loyer maîtrisé.

Les propriétaires occupants peuvent également être aidés à condition de ne pas dépasser un plafond de ressources. Ils sont plus nombreux à remplir ces conditions hors Compiègne. Ce

plafond est abaissé lorsque les travaux concernent l'adaptation des logements aux personnes âgées ou handicapées.

En 2008, 57 logements destinés à la location et 13 logements occupés par leur propriétaire ont bénéficié de l'OPAH à Compiègne. Dans le reste de l'agglomération, ils ont été respectivement de 14 et 12. Ces différents chantiers représentent au total 1,6 million d'euros.

Pour en savoir plus :

Marie-Claire Corniquet
CAL-PACT
14, rue d'Amiens
(au sein de l'Espace emploi-formation)
Tél : 03 44 86 09 27



Service logement de l'ARC
Tél : 03 44 40 76 01



> Une façade réhabilitée à Jaux



> Une maison réhabilitée dans le cadre de l'OPAH à Jonquières (avant travaux et ci-dessous après)



Jean Desessart,

Maire de La Croix Saint Ouen, vice-président, président de la commission de l'aménagement et de l'urbanisme

“Les projets et les chantiers en cours ne manquent pas en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire. Ils concernent toutes les communes, citons par exemple le Clos Féron à Le Meux, les Tambouraines à Clairoix ou encore la ZAC des Jardins à La Croix Saint Ouen.

Ces aménagements ne sont pas faits au coup par coup, de façon isolée, mais répondent à une vraie politique, inscrite dans le Schéma directeur de 2000. Nous entendons poursuivre cette dynamique en nous dotant d'un Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) placé sous le signe du développement durable.

Nous souhaitons nous redéployer sur notre territoire, en profitant des opportunités qui s'offrent encore à nous. En ce sens, nous avons fait preuve de réactivité suite aux départs successifs de l'Armée.

Gérer efficacement notre espace, c'est y accueillir de nouvelles entreprises, comme c'est le cas sur nos zones d'activités, comme au Bois de Plaisance à Venette ou au Parc tertiaire et scientifique à La Croix Saint Ouen. C'est signe que l'ARC s'attache à soutenir l'emploi en développant des activités nouvelles, diversifiées, saisissant ainsi des opportunités si précieuses en ces temps de crise.”



Jean-Pierre Lebœuf,

Maire de Saint-Jean-aux-Bois, vice-président, délégué aux bâtiments publics communautaires

“En 2008 notre principal dossier été celui du relogement de la Banque alimentaire qui était jusque-là installée au centre de Compiègne.

Elle avait besoin de places de stationnement, d'entrepôts de stockage et d'un gardiennage. Avec les services de l'ARC nous avons accompagné sa démarche et sa réinstallation dans la ZI nord.

Ma délégation concerne l'ensemble des bâtiments publics qui sont la propriété de l'ARC ou qui pourraient le devenir. Je citerai l'école d'Etat-Major, la Banque de France, le haras. C'est un patrimoine important et il nous appartient de veiller à sa bonne utilisation en accompagnant les besoins de l'agglomération, ceux des entreprises et ceux des administrations. C'est-à-dire de l'ensemble de notre activité économique.”

Les services



à la population



“ Transports : un réseau performant

En ouvrant gratuitement une partie de ses cars scolaires au grand public et en élargissant les plages horaires d'Allotit, l'ARC a encore amélioré son offre de transports.



C'est désormais l'ARC qui gère les transports scolaires dans les 15 communes de l'agglomération. Ce changement induit des modifications d'horaires, d'itinéraires et de véhicules. Ce sont au total, 10 lignes qui ont donc été conçues pour les 1 800 élèves, mais pas seulement...

En effet, les lignes desservant les lycées sont ouvertes au grand public, les circuits ayant été pensés pour desservir le centre ville de Compiègne. Les habitants des 15 communes de l'agglomération ont donc la possibilité d'emprunter gratuitement les transports collectifs pour se rendre en ville et ainsi accéder à la gare ou encore à l'hôpital tous les jours de la semaine.

27 cars neufs sont mis à disposition pour la réalisation de ce nouveau service organisé par l'ARC, afin d'en affirmer l'identité. Ceux-ci sont donc dotés d'une livrée graphique spécifique, tout en conservant la couleur des bus urbains TIC dans un souci d'homogénéité. A cette occasion, un nom spécifique a également été attribué à ce service scolaire, appelé "Scolas'TIC".

Afin d'améliorer rapidement ce nouveau dispositif, les besoins des usagers ont été entendus et des ajustements ont été réalisés dans les premières semaines.

Rencontre



Pierre
Delmon,
artisan taxi

> Pouvez-vous nous rappeler le principe du dispositif Allotic ?

Il s'agit d'un transport collectif à la demande réalisé en taxi. Les habitants des 15 communes de l'ARC réservent leur trajet au moins la veille avant 18 heures. Les services de l'ARC nous envoient ensuite une feuille de route pour le lendemain. Les trajets se font sur 5 lignes virtuelles marquées par des stations,

on ne va pas chercher le client directement chez lui. Les usagers sont, autant que possible, regroupés sur les mêmes horaires pour des raisons d'économie. Ils le comprennent très bien généralement car ils payent 1,50 € seulement pour une course, au lieu de 20 € si c'est un trajet long dans l'agglomération. C'est l'ARC qui règle la différence en fin de mois.

> Quels types d'usagers l'utilisent ?

C'est très varié. Au début nous pensions que nous allions surtout avoir des personnes âgées, mais le public s'est vraiment élargi. L'extension des plages horaires à 7 heures du matin permet d'avoir davantage de salariés. Ainsi, nous avons par exemple trois personnes qui se rendent quotidiennement de Compiègne au Parc artisanal des Longues Rayes à La Croix Saint Ouen. Les gens utilisent aussi Allotic pour faire des courses, ils n'ont ainsi pas à trouver ni payer des places de stationnement.

Est-ce que ce dispositif séduit ?

Oui, nous avons de plus en plus d'usagers, qui sont souvent très fidèles, c'est qu'ils apprécient le service. La dernière enquête de satisfaction avait donné de très bons résultats (NDLR : en 2005, 94 % des clients se sont déclarés satisfaits). D'autre part, des collègues d'autres communes du département nous demandent des renseignements sur ce dispositif.

Allotic : 0800 100 754 (numéro gratuit)



Laurent
Portebois,

Maire de Clairoux,
vice-président,
président de la commission
des transports

“Depuis septembre 2008, l'ARC a en charge l'ensemble des transports scolaires des collèges et lycées, situés dans l'agglomération. L'optimisation des circuits a produit quelques dérangements dans les premières semaines, qui sont maintenant résolus, après écoute des usagers.

Si cette évolution est importante pour les élèves, les cars scolaires gratuits sont également accessibles au grand public, qui peut ainsi se déplacer gratuitement dans l'agglomération.

Le développement de ces nouveaux services doit encore monter en puissance et nous devons améliorer encore le service.

C'est dans ce sens que nous avons lancé une étude sur le trajet domicile / travail. Ce plan permettra de proposer des modes de déplacements moins coûteux et moins polluants que la voiture individuelle : covoiturage, transports en commun, vélo, marche.

Les entreprises y trouveront également leur compte avec un accès et un stationnement facilités et un usage plus limité des voitures de société. Les salariés seront eux moins fatigués et feront des économies.

Souvent cité en exemple au niveau national, l'agglomération ne se repose donc pas sur ses lauriers et poursuit son développement”.



“ Des équipements dans les communes ”

Les terrains de football des Hauts de Margny

L'ARC a aménagé sur les Hauts de Margny deux terrains de football dont l'un avec éclairage. Ils comprennent 4 vestiaires destinés aux équipes ainsi que deux vestiaires destinés aux arbitres et sont équipés de douches et de WC. Le chantier a commencé au printemps 2007 et les joueurs ont pu utiliser les terrains à partir d'avril 2008. Cette réalisation (1,4 million d'euros au total) a été financée par l'ARC, le Conseil régional de Picardie et le Conseil général de l'Oise.

Les statuts de l'agglomération prévoient la possibilité pour celle-ci d'apporter des fonds de concours pour l'aménagement de terrains de football. Elle réalise en direct les terrains de football qui font partie du programme d'une ZAC. Dans tous les cas, ces terrains sont remis à la commune qui en assure la gestion. Les terrains de football des Hauts de Margny constituent une exception à cette règle : ils ont été réalisés sous maîtrise d'ouvrage ARC parce qu'ils sont destinés aux stagiaires du Centre Défense 2^{ème} chance autant qu'aux clubs sportifs. Quant à la gestion par l'ARC de ces terrains, elle est étudiée dans le cadre d'une réflexion plus générale sur l'élargissement des statuts de l'ARC qui pourrait prévoir la prise en charge d'équipements sportifs.





L'aérodrome de Compiègne - Margny

Bien souvent, lorsque les collectivités locales récupèrent les sites militaires, les activités aéronautiques en pâtissent. Au contraire, ces disciplines sont actuellement valorisées sur **l'aérodrome de Compiègne-Margny**.

Ainsi, l'aéro-club, les utilisateurs d'avions privés et l'école d'ULM ont vu leur capacité d'accueil se développer à l'occasion d'un déménagement dans le secteur de la tour de contrôle. Il en est de même pour le Cercle des machines volantes. Cette association, constituée de passionnés de la restauration d'avions anciens, pourrait constituer un support précieux pour la réalisation d'un musée vivant de l'aviation. Une convention a été établie pour proposer des manifestations liées à l'histoire de l'aéronautique.

D'autre part, il est projeté de dédoubler la piste pour une meilleure sécurité des planeurs et des avions.

Cette volonté de développement s'accompagne de discussions avec les activités économiques ou de formation en lien avec l'aéronautique. Ainsi, sont déjà sollicités Veritas aviation, un centre de maintenance des hélicoptères, et les équipementiers aéronautiques.



Sadi Guerdin,

Maire de Janville,
vice-président,
délégué à l'équipement scolaire

“En matière d'équipements scolaires, l'agglomération est aujourd'hui bien dotée, grâce notamment à l'apport de l'intercommunalité qui a participé au total à la construction d'une centaine de classes. Après la fin de l'extension de l'école Suzanne-Lacore à Margny-lès-Compiègne, le prochain chantier sera d'intervenir pour l'agrandissement de l'établissement de Vieux-Moulin.”



Patrick Lesne,

Maire de Vieux-Moulin,
vice-président,
délégué aux relations avec l'ONF

“Les relations avec l'Office National des Forêts sont un sujet d'autant plus important que le siège de cet organisme va s'installer à Compiègne. Nous menons ensemble de nombreux projets comme la réhabilitation de l'abbaye de Saint Pierre en Chastres où le Festival des Forêts pourrait s'installer. Des travaux lourds sont à prévoir sur ces bâtiments classés ou inscrits à l'inventaire des monuments historiques.

Nous avançons aussi sur l'extension du réseau de pistes cyclables de l'ARC et à la valorisation de la forêt ou encore à son accessibilité au public. Celui-ci ne comprend pas toujours les actions menées par l'ONF (notamment les coupes d'arbres). Mon rôle est d'aider l'office à mieux communiquer sur ses choix de gestion sylvicole.

J'appartiens au comité consultatif de la forêt qui travaille à la cohabitation d'utilisateurs aux intérêts très différents : exploitants de la filière bois, habitants des villages forestiers, promeneurs, sportifs, chasseurs,... Nous nous sommes occupés de la réfection des poteaux, avec le Conseil général, les associations, les bénévoles et des entreprises privées. Nous avons un grand projet, le classement de la forêt domaniale en "Forêt Patrimoine". Comme celui des monuments historiques, il est très strict en terme de protection, mais il nous permettrait de disposer de fonds supplémentaires pour la mise en valeur de la forêt.”



“ Une sensibilisation renforcée pour le tri des déchets ”



> Une déchetterie du réseau Verdi gérée par le Syndicat Mixte de Vallée de l'Oise

Cette année a été marquée par un nouveau contrat de collecte, associé à quelques améliorations comme la collecte des cartons en centre ville de Compiègne deux fois par jour, ou encore la mise en place d'une collecte hebdomadaire des encombrants. Ces changements ont donné l'occasion d'établir un nouveau **guide du tri**. Ce document distribué dans chaque foyer permet de récapituler les informations nécessaires et de sensibiliser à l'importance du tri.

Sensibiliser, c'est aussi l'ambition des actions menées par les messagères du tri au quotidien, en se rendant sur le terrain, ou encore en intervenant dans les établissements scolaires. Des opérations plus ponctuelles sont également organisées comme l'opération *“Noël écocitoyen”* lors duquel les messagères ont emballé gratuitement les cadeaux, tout en sensibilisant au tri et à l'achat de *“cadeaux durables”*.

Collecte des sapins de Noël

Pour la première fois, l'ARC a organisé une collecte des sapins de Noël dans les 15 communes de son territoire. 18 tonnes de conifères ont ainsi été collectées puis valorisées au centre dédié de Monchy-Humières.

Des abris-bacs subventionnés

L'ARC aide financièrement les bailleurs qui souhaitent mettre en place des abris-bacs extérieurs. Des aménagements de ce type ont ainsi été réalisés dans le quartier de Bellicart à Compiègne et rue du Général Koenig à Venette.





> Les nouveaux camions bennes pour le tri



> De gauche à droite :
un quai de transfert des déchets,
les sacs jaunes du tri sélectif de l'ARC



Bernard
Hellal,

Maire de Margny-lès-Compiègne,
vice-président,
président de la commission de
l'environnement et du cadre de vie,
délégué à l'aménagement
du plateau de Margny

“Préoccupations essentielles aujourd’hui,
l’environnement et le développement durable
sont deux fers de lance de l’agglomération qui
poursuit voire modernise les efforts engagés
au fil des ans.

A ce titre, plusieurs opérations ont été poursuivies
ou améliorées.

Parmi elles, le maintien de la qualité de l’eau
avec la mise en œuvre d’actions liées au
Schéma d’Aménagement et de Gestion de l’Eau
(SAGE) ou l’amélioration de l’efficacité de la
collecte des déchets.

Le ramassage de sapins de Noël, organisé pour
la première fois cette année, a permis de
recueillir plus de 18 tonnes lors des deux
collectes effectuées en janvier dernier.

D’autres modifications sont également projetées
comme un ramassage des encombrants dans
les grands ensembles chaque jeudi et non plus
deux fois par mois ou un ramassage des
déchets verts le lundi à Compiègne.

Ainsi, l’agglomération ne cesse d’innover pour
préserver la qualité de notre vie de tous les
jours et faire en sorte qu’elle reste l’un des
atouts essentiels du Compiégnois, aujourd’hui,
comme demain.”

La protection



du cadre de vie



“ Des actions pour protéger l'eau ”



> Présentation des actions du SAGE Oise-Aronde à Revenne au printemps 2008

La protection des captages

L'ARC souhaite protéger sa ressource en eau potable. Elle a donc lancé une étude portant sur les bassins d'alimentation des captages (BAC) de Baugy et de L'Hospice (à La Croix Saint Ouen). Elle définira un plan d'actions et fédèrera les différents intervenants pour la préservation de la ressource en eau et de la biodiversité.

Un périmètre a été défini pour chaque captage qui correspond à la zone sur laquelle les actions humaines ont une influence sur la qualité de l'eau.

Ces périmètres sont très vastes car les capacités de production des deux captages de l'Agglomération de la Région de Compiègne sont très fortes.

Le périmètre du BAC de Baugy est de 237 km², il s'étend sur tout le bassin de l'Aronde en amont de Baugy, celui de L'Hospice est de 140 km², il s'étend sur une partie du bassin versant de l'Oise en amont du captage.

Ces périmètres ont été définis en fonction des secteurs les plus vulnérables en trois zones de priorités :

Zone de priorité 1 : périmètre restreint

Zone de priorité 2 : périmètre sensible

Zone de priorité 3 : reste du périmètre

Le comité de pilotage de l'étude BAC a défini un plan d'actions qui concerne toutes les activités qui ont un impact sur l'eau et qui concernent :

- **amélioration de la connaissance**, évaluation des infiltrations de nitrates et de pesticides,
- **assainissement**, mise aux normes de l'assainissement de la commune de Baugy,

- **industrie**, sensibilisation des industries à la protection de la ressource en eau,
- **transport**, mise en place des méthodes d'entretien respectueuses de l'eau (voies ferrées, routes et autoroutes),
- **canal Seine-Nord**, collaboration par rapport à l'impact potentiel du canal sur le captage de L'Hospice,
- **gestion des espaces communaux**, mise en place de plans de désherbage des espaces verts qui n'utilisent plus de pesticides,
- **particuliers**, sur le golf de Monchy-Humières, mise en place de pratiques utilisant moins de produits,
- **dans les jardins familiaux de Mercières**, formation des jardiniers à l'écojardinage,
- **activité agricole**, mise en place de mesures agro-environnementales pour diminuer l'utilisation de nitrates et de pesticides.

L'eau sous le regard du SAGE

Le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) Oise-Aronde va marquer une étape essentielle pour maîtriser la gestion des milieux aquatiques.

Les principaux objectifs de gestion définis sur le bassin versant Oise-Aronde sont de :

- réduire les pollutions dès la source,
- restaurer et préserver les fonctionnalités et la biodiversité des rivières et des milieux aquatiques,
- sécuriser l'alimentation en eau potable,
- maîtriser les risques de pollution des eaux liés à la présence de sites industriels et des substances toxiques,
- améliorer la connaissance des rivières et des milieux aquatiques,
- maîtriser les inondations,
- maîtriser les étiages (périodes sèches).

Ces objectifs sont détaillés et hiérarchisés par priorité dans le SAGE.

Au cours de l'année 2008, les assemblées délibérantes (collectivités locales, communes, chambres consulaires et comité de bassin Seine Normandie) ont émis un avis favorable sur le projet de SAGE. Certaines d'entre elles ont formulé quelques remarques qui seront étudiées par la commission locale de l'eau. De même, l'enquête publique a reçu un avis favorable sans réserve par le commissaire enquêteur. Suite à cette période d'approbation, le SAGE sera mis en œuvre par arrêté préfectoral à la fin du premier semestre 2009.

Les documents d'urbanisme (SCOT, PLU, cartes communales) doivent être rendus compatibles avec le SAGE dans un délai de 3 ans après son approbation.

Le SAGE c'est aussi un "cahier des charges" qui dresse une liste d'actions à réaliser. Cela peut consister par exemple à remettre aux normes des stations d'épuration, à recréer des méandres sur un cours d'eau ou favoriser la création d'habitats pour les poissons.

Pour en savoir plus :

www.agglo-compiegne.fr/institution/sage.php

Un syndicat mixte en 2009

Pour le moment, l'ARC est la structure porteuse du SAGE, elle assure ainsi l'animation mais aussi le secrétariat administratif et technique de ce projet. Pour une meilleure représentativité du "bassin versant" (715 km² sur 89 communes), des démarches sont engagées pour créer un syndicat mixte qui prendra le relais de l'ARC.



Eric Bertrand,

Maire d'Armancourt,
vice-président,
délégué à la gestion de l'eau

"Élément vital, l'eau nécessite une attention particulière. En ce sens, des études préconisées par le SAGE ont permis de déterminer les actions à mettre en place sur nos bassins en alimentation en eau de L'Hospice et de Baugy. Charge à nous désormais de mettre en œuvre efficacement les préconisations et d'opérer une sensibilisation efficace.

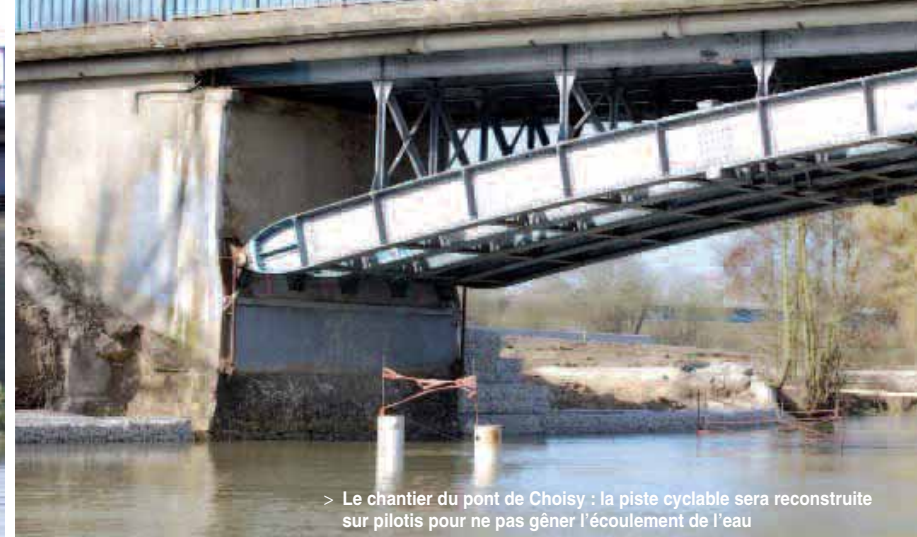
C'est ce que nous nous efforçons d'ores et déjà de faire en rencontrant notamment les agriculteurs pour mettre en place avec eux un partenariat, qui nous assurera la préservation de la ressource en eau.

Sur la base du volontariat, nous tentons de trouver, avec nos partenaires, des solutions pour limiter par exemple l'utilisation de pesticides et de nitrates, c'est ce que l'on appelle "l'agriculture intégrée". Ces avancées ne doivent pas être isolées. Nous entendons bien sûr sensibiliser également les collectivités et les particuliers à la préservation de notre ressource en eau.

D'autre part, dans le cadre du SAGE, une étude a été commandée pour analyser la nappe de la craie et modéliser celle-ci. Bientôt équipés de ce logiciel, nous saurons mieux gérer les schémas des prélèvements en eau, en fonction des fluctuations des niveaux de notre réserve en eau."



> Le pont de Choisy avant travaux : la piste cyclable qui passe sous le pont rétrécit le lit de la rivière



> Le chantier du pont de Choisy : la piste cyclable sera reconstruite sur pilotis pour ne pas gêner l'écoulement de l'eau

Des inondations mieux maîtrisées

Pour protéger l'agglomération des crues, l'ARC réalise à Choisy-au-Bac une série d'aménagements



> De gauche à droite : les buses sous la RD 66, visite sur le site du bassin de Choisy à l'occasion de la conférence finale du projet européen SAND en juin 2008



Si l'axe principal est la création d'un bassin d'atténuation des crues à l'échéance de 2011, des aménagements complémentaires ont déjà été réalisés. Ainsi les berges de l'Aisne sont abaissées en aval du pont de Choisy pour faciliter le passage des crues. Elles seront réaménagées et offriront un cadre paysager agréable. La piste cyclable passant sous le pont sera mise sur pilotis, afin de faciliter le passage de l'eau.

Le projet européen SAND s'est clôturé en juin 2008 par une conférence dont une partie a eu lieu à Choisy-au-Bac avec la visite du site. Ce projet aura permis à cinq partenaires français, allemands et néerlandais d'échanger leurs connaissances et leurs méthodes en matière de gestion des inondations par l'utilisation d'anciennes carrières. L'ARC a perçu dans ce cadre une aide financière de l'Europe de 900 000 € pour la réalisation de son bassin d'atténuation des crues qui sera, lui-même, dans un premier temps, exploité comme carrière.

Pour découvrir le fonctionnement du bassin : www.agglo-compiegne.fr/institution/crues.php

Pour connaître le projet SAND : www.sandproject.nl

Rencontre



Albert
Pickaert,
hydrogéologue

> A quoi servira le bassin de Choisy-au-Bac ?

Il aura deux usages. Le premier c'est la compensation, le deuxième c'est l'atténuation des crues de l'Aisne.

La compensation : pour équilibrer lors des crues, les remblais construits à l'aval de Compiègne, pour y installer des entreprises, comme à La Croix Saint Ouen. Donc,

on a pensé créer une excavation de même importance ici à Choisy-au-Bac pour équilibrer les volumes et ne pas accentuer les inondations.

Le deuxième aspect, c'est l'**atténuation**. L'excavation qui va être ouverte est tellement vaste que l'on va pouvoir y installer une part de l'eau de la crue et ainsi réduire l'importance de celle-ci.

Enfin, c'est attendre, deux, trois jours pour que la crue passe Compiègne et ensuite relarguer le volume d'eau que l'on a stocké dans le bassin en vue d'attendre l'éventuelle deuxième crue.

> Peut-on comparer le fonctionnement de ce bassin à une action plus quotidienne ?

Ce qu'on voit sur le site de Choisy, quelque

part c'est, à une échelle beaucoup plus grande, ce que chacun peut faire chez soi en étant citoyen et en essayant de réduire la crue. Imaginez que la crue de la rivière c'est la forte pluie, c'est l'orage sur votre toit.

Imaginez que la rivière c'est votre gouttière. L'orage est fort, la gouttière déborde. Ça vous embarrasse ! Vous cherchez à réduire l'inondation.

Donc, imaginez que vous allez distraire une part de l'eau de votre gouttière pour la mettre dans votre réservoir d'eau pluviale, chez vous, en vue d'arroser votre jardin la semaine suivante.

Le bassin de Choisy a le même fonctionnement.

> Le bassin de Choisy-au-Bac peut-il à lui seul éviter les inondations ?

On a montré qu'on était capable de stocker de l'eau à un endroit à proximité de la rivière, ici un million de m³, soit l'équivalent de 2 700 piscines de 25 m.

Si chacun stocke un peu d'eau, on va réduire le volume apporté à la rivière. On va réduire l'inondation. Et là, nous aurons un rôle positif, ensemble. Le projet de Choisy-au-Bac est complémentaire de ceux de l'Entente Oise-Aisne, qui crée notamment des bassins un peu en aval, dans le secteur de Longueil-Sainte-Marie.



Jean-Noël
Guesnier,

Maire de Choisy-au-Bac,
vice-président,
président de la commission
de l'équipement, délégué à la lutte
contre les inondations

“La complémentarité et l'équilibre sont des pierres angulaires de notre politique intercommunale. Cette volonté est illustrée par la création du bassin d'atténuation des crues à Choisy-au-Bac. Il a, en effet, une double vocation, celui de limiter l'impact des inondations, mais aussi celui de compenser les remblais nécessaires à la construction d'entreprises en zones inondables à La Croix Saint Ouen. Autrement dit, ce qui est rehaussé à La Croix est creusé parallèlement à Choisy pour permettre de créer de nouveaux emplois, dans l'intérêt intercommunal.

C'est avec cette même optique d'équilibre que nous construisons des équipements sur différentes communes, comme des terrains de football à Margny, des bassins d'orages à Compiègne, l'extension d'une piste cyclable jusqu'au carrefour de l'Armistice, l'aménagement du Parc technologique des rives de l'Oise à Venette ou encore du futur quartier du Clos Féron à Le Meux.”



“ L’assainissement étendu ”

Le réseau d’assainissement de Bienville

Le chantier a été engagé en mars 2008 et il a été mis en service le 10 février dernier. Il représente plus de 4 000 mètres linéaires de réseau en grès, 170 raccords et 5 postes de refoulement. Les eaux usées sont ensuite envoyées vers la station d’épuration de Clairoix pour y être traitées. Ce réseau sera, comme la station de Clairoix, certifié ISO 14001 et exploité de façon à protéger l’environnement.

La réalisation d’un réseau d’assainissement collectif était, depuis des années, une demande des habitants confrontés à de fréquents problèmes avec leurs installations, souvent vétustes. Les équipes municipales, qui se sont succédées à la Mairie de Bienville, ont toutes depuis 1995 travaillé sur ce dossier. L’adhésion de la commune à l’ARC en 2005 a constitué un tournant pour réaliser cet investissement.

L’assainissement non collectif

Le SPANC (Service Public d’Assainissement Non Collectif) a pour compétence le contrôle et la réhabilitation des assainissements non collectifs. En 2008, l’Agglomération de la Région de Compiègne a réhabilité 26 installations d’assainissement dans les hameaux de Bouquy, Montplaisir et Bois d’Aiguisy à Jaux et à Jonquières. Les installations d’assainissement autonome existantes ont été supprimées et remplacées par des filières conformes à la réglementation. Le coût de ce chantier est d’environ 450 000 € financés par l’ARC, par des subventions du Conseil général et avec une participation des propriétaires.

En 2009, des études vont être menées pour différents chantiers à Saint-Jean-aux-Bois : la création du réseau collectif du hameau de Malassise, la réhabilitation des installations d’assainissement non collectif des Kharites, la réfection de la



station de La Brévière, ainsi que l'extension du réseau collectif du bourg.

Un troisième bassin d'orage à Compiègne

L'ARC va construire à Compiègne un troisième bassin d'orages qui permettra d'éviter les débordements des réseaux d'assainissement et de réduire les rejets directs dans l'Oise, synonymes de pollution.

Il fonctionnera comme ceux mis en service en avril 2008 rue Eugénie Louis (Clos des Roses) et place du 5^e Dragons (Bellicart).

Il a été décidé d'agrandir cet aménagement prévu rue de l'Oise, à hauteur de la rue du Chevreuil, pour conserver une capacité de stockage identique à celle envisagée initialement avec un bassin supplémentaire rue d'Austerlitz (soit un bassin unique de

12 300 m³ contre deux bassins de 8 700 m³ et 3 600 m³ prévus à l'origine).

Cette solution, de créer un bassin unique sur le centre ville, permettra de diminuer l'impact du chantier, évitant la suppression du parking rue d'Austerlitz durant les travaux, ainsi que la réduction de la voirie. D'autre part, le risque de dégradation accidentelle de la Tour Beaugard est ainsi évité. La réalisation d'un bassin unique a de surcroît l'avantage d'être plus économe. Les écarts sont faibles en matière d'investissement (et restent de l'ordre de 10 M d'euros), tandis que les coûts d'exploitation sont diminués en passant de deux à un bassin (du fait d'une moindre intervention humaine, de traitements des déchets moins onéreux et d'un amortissement des équipements plus favorable). La construction du bassin débutera l'été prochain et durera environ 18 mois. Des travaux de raccordement devront être réalisés rues du Chevreuil, d'Austerlitz, James de Rothschild et sur la piste cyclable.



> Le chantier d'un bassin d'orages

Les normes ISO 14001

La certification ISO 14001 est une preuve de la gestion du système d'assainissement dans le respect de l'environnement, avec un engagement fort des élus et de l'exploitant.

Avant le premier audit de certification, une analyse environnementale est réalisée. Elle permet de détecter les points dans l'exploitation pouvant porter atteinte à l'environnement.

Un programme de Management Environnemental est rédigé, dans lequel sont reportés tous ces points, ainsi que les actions à mener pour les améliorer.

Chaque année un audit est réalisé par un organisme extérieur pour vérifier que l'ARC améliore bien sa gestion de l'assainissement en matière d'environnement.

La station d'épuration intercommunale et les réseaux de Compiègne, Margny, Venette sont certifiés depuis 2001. Les réseaux de La Croix Saint Ouen, Le Meux, Jaux, Jonquières, Armancourt sont, eux, certifiés depuis 2004.

Le fonctionnement



de l'ARC



“ Les finances de l’agglomération en 2008 ”

Les résultats financiers

L'année 2008 a vu l'aboutissement d'importants projets de l'Agglomération de la Région de Compiègne : installation de l'ESCOM, ouverture du Parc technologique des rives de l'Oise, réalisation des terrains de football des Hauts de Margny, création de l'Espace emploi-formation.

D'autres investissements sont en cours de réalisation, comme la rocade nord-est qui est un chantier de l'Etat auquel l'ARC apporte un très important concours financier, ou débiteront en 2009 comme le nouveau pont urbain.

Par ailleurs, les efforts de maîtrise des coûts ont garanti l'équilibre des finances et le maintien de marges de manœuvre pour l'avenir.

Le taux de la taxe professionnelle n'a pas augmenté en 2008 et celui de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères a baissé pour la 2^{ème} année consécutive.

Les dépenses totales pour 2008 s'élèvent à :

- Budget principal : 51,3 millions d'euros
- Budget aménagement de zones : 25,39 millions d'euros
- Budget assainissement : 11,66 millions d'euros
- Budget eau potable : 0,62 million d'euros
- Budget transports intercommunaux : 4,91 millions d'euros
- Budget déchets ménagers : 7,06 millions d'euros
- Budget hôtel de projets : 0,24 million d'euros
- Budget aéroport : 0,50 million d'euros
- Budget aires des gens du voyage : 0,22 million d'euros
- Budget résidence pour personnes âgées : 0,30 million d'euros
- Budget SAGE : 0,06 million d'euros
- Budget SPANC : 0,28 million d'euros
- Budget total consolidé : 105,3 millions d'euros

Les équilibres du compte administratif 2008

Budget principal	Dépenses	Recettes	Résultat brut 2008	Résultat reports	Résultat net 2008
Fonctionnement	31 255 311,63	36 690 914,37		0,00	
Investissement	20 047 297,70	21 171 766,18		-2 028 491,89	
Total	51 302 609,33	57 862 680,55	6 560 071,22	-2 028 491,89	4 531 579,33
Budget aménagement	Dépenses	Recettes	Résultat brut 2008	Résultat reports	Résultat net 2008
Fonctionnement	13 729 160,36	16 245 140,08		0,00	
Investissement	11 665 416,46	9 862 151,92		-4 615 379,15	
Total	25 394 576,82	26 107 292,00	712 715,18	-4 615 379,15	-3 902 663,97
Budget assainissement	Dépenses	Recettes	Résultat brut 2008	Résultat reports	Résultat net 2008
Fonctionnement	3 382 893,19	2 904 133,37		0,00	
Investissement	8 275 865,97	10 311 181,39		-2 615 644,26	
Total	11 658 759,16	13 215 314,76	1 556 555,60	-2 615 644,56	-1 059 088,66
Budget eau potable	Dépenses	Recettes	Résultat brut 2008	Résultat reports	Résultat net 2008
Fonctionnement	473 286,50	1 028 102,57		0,00	
Investissement	146 161,74	1 380 908,73		2 633 865,02	
Total	619 448,24	2 409 011,30	1 789 563,06	2 633 865,02	4 423 428,08
Budget transports intercommunaux	Dépenses	Recettes	Résultat brut 2008	Résultat reports	Résultat net 2008
Fonctionnement	4 848 904,50	5 313 768,18		130 768,09	
Investissement	61 318,00	11 725,97		0,00	
Total	4 910 222,50	5 325 494,15	415 271,65	130 768,09	546 039,74
Budget déchets ménagers	Dépenses	Recettes	Résultat brut 2008	Résultat reports	Résultat net 2008
Fonctionnement	6 844 086,03	6 808 090,51		1 245 055,63	
Investissement	211 201,00	178 062,72		146 769,13	
Total	7 055 287,03	6 986 153,23	-69 133,80	1 391 824,76	1 322 690,96
Budget hôtel de projets	Dépenses	Recettes	Résultat brut 2008	Résultat reports	Résultat net 2008
Fonctionnement	238 274,79	249 944,66		0,00	
Investissement	0,00	0,00		0,00	
Total	238 274,79	249 944,66	11 669,87	0,00	11 669,87
Budget aérodrome	Dépenses	Recettes	Résultat brut 2008	Résultat reports	Résultat net 2008
Fonctionnement	88 493,35	351 658,12		5 844,77	
Investissement	406 616,80	4 878,64		0,00	
Total	495 110,15	356 536,76	-138 573,39	5 844,77	-132 728,62
Budget aires des gens du voyage	Dépenses	Recettes	Résultat brut 2008	Résultat reports	Résultat net 2008
Fonctionnement	220 640,85	226 041,27		0,00	
Investissement	2 755 505,13	3 200 325,00		0,00	
Total	2 976 145,98	3 426 366,27	450 220,29	0,00	450 220,29

Budget résidence pour personnes âgées	Dépenses	Recettes	Résultat brut 2008	Résultat reports	Résultat net 2008
Fonctionnement	293 180,51	308 785,69		-8 232,95	
Investissement	2 404,94	10 550,42		21 362,06	
Total	295 585,45	319 336,11	23 750,66	13 129,11	36 879,77

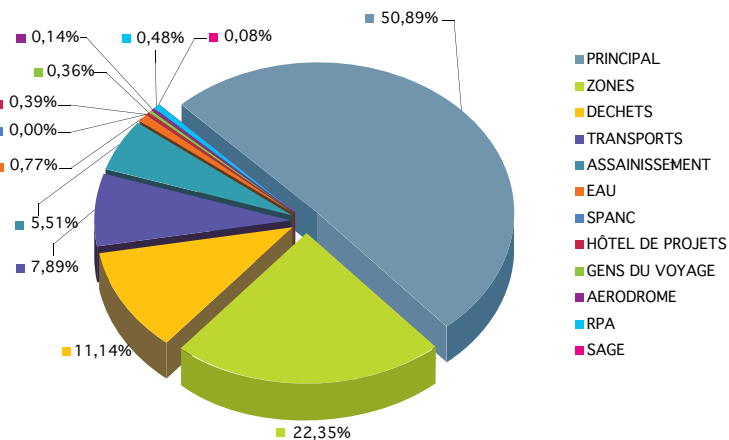
Budget SAGE	Dépenses	Recettes	Résultat brut 2008	Résultat reports	Résultat net 2008
Fonctionnement	48 325,29	45 928,43		0,00	
Investissement	9 149,66	3 986,93		0,00	
Total	57 474,95	49 915,36	-7 559,59	0,00	-7 559,59

Budget SPANC	Dépenses	Recettes	Résultat brut 2008	Résultat reports	Résultat net 2008
Fonctionnement	714,00	100 000,00		282 320,06	
Investissement	276 131,73	17 850,00		0,00	
Total	276 845,73	117 850,00	-158 995,73	282 320,06	123 324,33

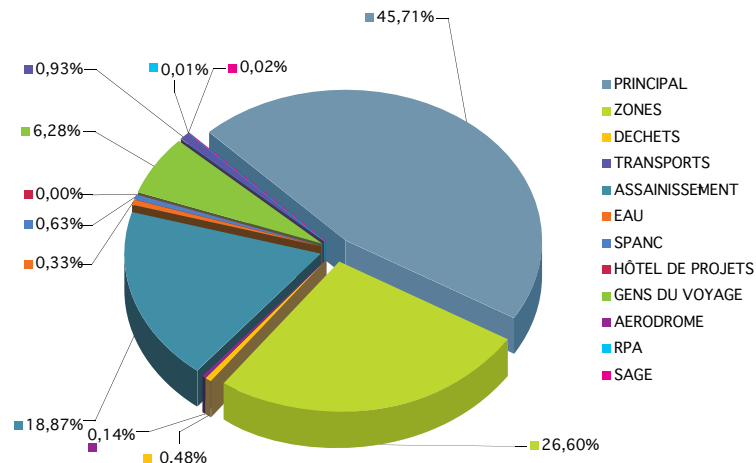
Total budget	Dépenses	Recettes	Résultat brut 2008	Résultat reports	Résultat net 2008
Fonctionnement	61 423 271,00	70 272 507,25		1 655 755,60	
Investissement	43 857 069,13	46 153 387,90		-6 457 519,09	
Total	105 280 340,13	116 425 895,15	11 145 555,02	-4 801 763,49	6 343 791,53

La structure des dépenses et recettes du budget consolidé

Recettes 2008



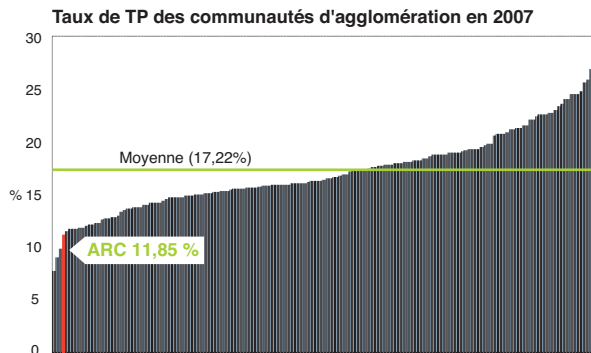
Dépenses 2008



Les ressources de l'agglomération

La taxe professionnelle

Comme le montre le graphique ci-dessous le taux de TP unique de l'ARC, inchangé en 2008 par rapport à l'année précédente, se situe très en dessous de la moyenne des agglomérations. En 2008, le produit de la taxe professionnelle s'est élevé à 23,14 millions d'euros.



Le versement transport est acquitté par les entreprises de plus de 9 salariés. C'est lui qui permet de financer le réseau de bus gratuits de l'agglomération. Son produit s'est élevé à 4,1 millions d'euros en 2008 (3,4 en 2007) confirmant le dynamisme économique de l'agglomération.

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères ou TEOM

L'ARC s'attache tout particulièrement à limiter cet impôt dont le taux a baissé pour la 2^{ème} année consécutive en 2008, étant passé de 9 % à 8,85 puis à 8,7 %.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA)

La DGF versée par l'Etat s'est élevée à 10,83 millions d'euros en 2008, demeurant quasiment stable par rapport à l'année précédente. Le FCTVA compense partiellement la TVA payée par les collectivités sur leurs dépenses d'investissement. Son montant de 1,23 million d'euros en 2008 indique le niveau élevé des investissements de l'agglomération.

Le financement des dépenses réelles d'investissement

En 2008, les dépenses d'investissement de l'ARC se sont situées à un niveau élevé avec une moyenne de 218 € par habitant (contre 144 au niveau national). Pour la période 2009-2014 ce montant devrait même passer à 243 €.

Avec un taux d'épargne de près de 14 %, l'ARC affiche une bonne solvabilité. Son épargne brute représente près de 3 millions d'euros soit près de 14 % de ses recettes d'investissement.

Le recours à l'emprunt en fin d'exercice 2008 est de 9 millions d'euros, ce qui porte la capacité de désendettement de l'ARC à 3,4 ans (le seuil d'alerte de cet indicateur étant de 12 ans).



Jean-Claude Granier

Maire de Saint-Sauveur,
vice-président,
président de la commission
d'appel d'offres

“La commission d'appel d'offres de l'Agglomération, que je préside, étudie et analyse, avec les services de l'ARC, tous les dossiers importants. Je voudrais rendre hommage à tous les collègues qui m'assistent et qui accomplissent avec sérieux et impartialité ce lourd travail.

Notre commission est toujours au complet.

En cas d'absence d'un titulaire, une ou un suppléant répond présent.

Merci à tous les collègues qui m'accompagnent dans cette commission”.

“ L'ARC en chiffres ”

105,3 millions

Les dépenses réalisées par l'ARC en 2008

4 200

Le nombre d'étudiants à Compiègne,
l'objectif est d'atteindre les 6 000 d'ici 5 ans

0 €

Le prix du trajet avec les TIC
(bus intercommunaux),
du lundi au samedi

1,3

Le taux d'emploi
dans l'agglomération
(soit le nombre d'emplois par
habitant)

3 000

Le nombre d'emplois privés
supplémentaires créés dans l'ARC
depuis 1999

74 000

Le nombre d'habitants

15

Le nombre de
communes de l'ARC

2 700

L'équivalent en nombre de piscines
du volume du futur bassin d'atténuation
des crues de Choisy-au-Bac
(soit 1 million de m³)

10 000

Le nombre d'emplois des
13 zones d'activités de l'ARC

41'

La durée du trajet en
train pour Paris

2 143 m

La longueur du futur viaduc de la rocade nord-est. Ce sera le plus long de Picardie

12,44

Le taux de la taxe professionnelle, alors que la moyenne nationale est de 17,36 % dans les agglomérations de taille comparable

35 minutes
pour rejoindre l'aéroport
Charles-de-Gaulle

60 km
La longueur des pistes
cyclables de l'ARC

1 119
familles reçues au service
logement de l'ARC en 2008

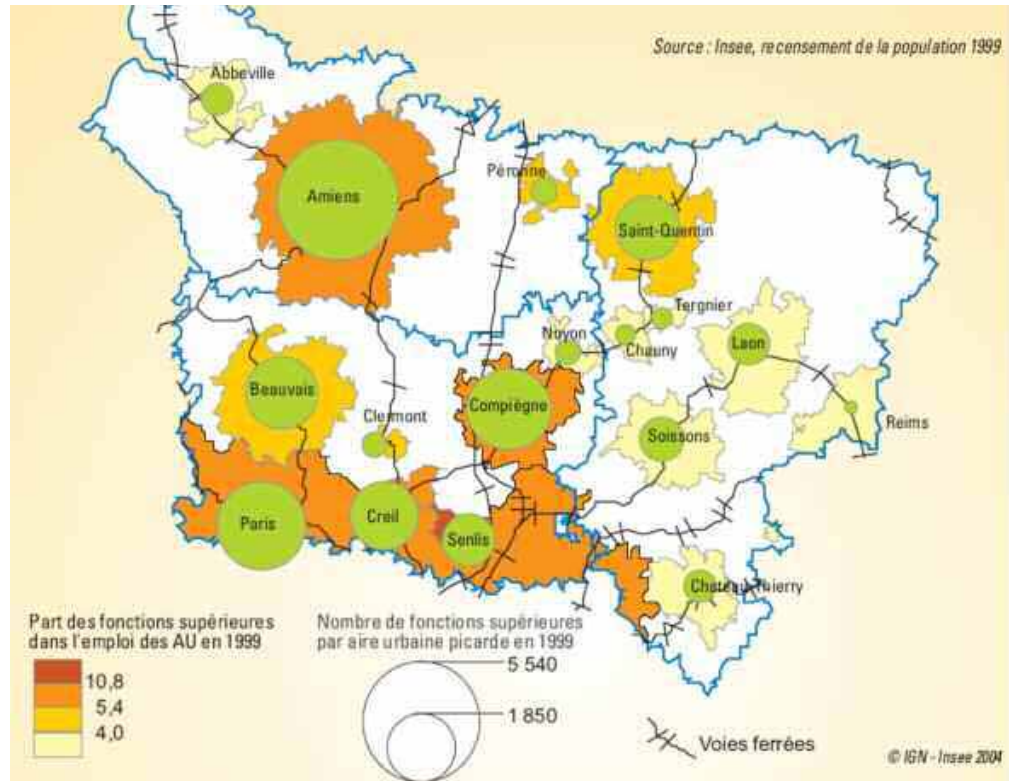
100
Le nombre de classes
construites
par l'intercommunalité

2

Le nombre de pôles de compétitivité à vocation mondiale auxquels participe l'ARC (I-Trans et Industries et Agro-ressources)

L'attractivité du Compiégnois en Picardie

Cette carte montre que l'aire urbaine de Compiègne est en Picardie, après Amiens, celle qui réunit le plus important pourcentage d'emplois à "contenu décisionnel" ou hautement qualifiés (cadres, ingénieurs, chercheurs...)



Note de lecture : On ne tient compte que des fonctions métropolitaines des aires urbaines appartenant à la Picardie. Certaines aires urbaines sont à cheval entre deux régions, on ne compte alors que les emplois ou fins des communes picardes appartenant à l'aire.

6 millions

Le nombre de voyageurs dans
les bus gratuits de l'ARC
chaque année



“ Des femmes et des hommes au service de l'agglomération ”

Les élections municipales des 9 et 16 mars 2008 ont conduit à un important renouvellement du conseil d'agglomération. Trois nouveaux maires sont devenus vice-présidents de l'ARC : M. Eric Bertrand, Maire d'Armancourt, M. Baudouin Gérard, Maire de Jonquières et M. Jean-Pierre Lebœuf, Maire de Saint-Jean-aux-Bois.

Sur les 50 membres titulaires du conseil, 10 sont également de nouveaux élus ainsi que 19 des 34 membres suppléants.

Par délibération en date du 11 octobre, l'ARC a choisi de se doter de la compétence tourisme à compter du 1^{er} janvier 2009 afin de mettre en œuvre des équipements favorisant le développement du tourisme et des actions de promotion touristique du Compiégnois.

L'exercice de cette compétence relevait, jusque-là, de chacune des 15 communes de l'ARC, seule la ville de Compiègne la mettant pleinement en œuvre et disposant d'un office de tourisme. Cet élargissement de compétence s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma de Développement Touristique, mené à l'échelle du Pays compiégnois. Le schéma, qui propose les bases d'une politique touristique, préconise, en effet, ce transfert des communes vers les intercommunalités, afin de mettre en commun les moyens existants et de conduire des actions coordonnées sur un territoire suffisamment grand.

La réflexion sur l'élargissement des compétences de l'ARC se poursuivra en 2009 et elle portera sur trois thèmes : le transfert de certains équipements sportifs à vocation intercommunale (piscines et patinoire, terrains de football de Margny et bi-cross de Clairoux), l'accueil des jeunes enfants et l'aménagement des centres villes et centres bourgs.

Les présidents de commissions



Eric de Valroger,

Vice-président, président de la commission de l'information et de la communication, délégué aux équipements d'intérêt communautaire et aux relations avec le monde agricole

“Les compétences de l'intercommunalité sont plus récentes et moins connues que celles des communes notamment. Nous devons être donc attentifs à notre communication pour que les actions menées soient bien identifiées. D'autant que les compétences de l'ARC touchent des aspects essentiels du quotidien de nos concitoyens.

Je suis convaincu, que grâce à nos efforts, la population a aujourd'hui une meilleure vision des compétences qui sont les nôtres. Ainsi au quotidien, nos concitoyens ne manquent pas de s'adresser à nos services lorsqu'il s'agit d'assainissement, de logement, de collecte des déchets ou de foncier... Il faut y voir un signe concret de l'efficacité de notre communication auprès des habitants.

Nous sommes également mieux reconnus à l'extérieur de notre territoire à travers la diffusion de nos documents, grâce à notre implication dans des manifestations d'envergure et à notre récente ouverture sur le tourisme.”



Les délégations

- Eric Bertrand**
Gestion de l'eau
- Arielle François**
Relations avec le SMVO et l'ESCOM
- Renza Fresch**
Développement durable et Agenda 21
- Baudoin Gérard**
Patrimoine et paysages
- Sadi Guerdin**
Équipement scolaire
- Jean-Noël Guesnier**
Lutte contre les inondations
- Eric Hanen**
Accessibilité aux personnes handicapées
- Bernard Hellal**
Aménagement du plateau de Margny
- Thierry Hochet**
Promotion touristique
- Jean-Pierre Lebœuf**
Bâtiments publics communaux
- Michel Le Carrères**
Questions sociales, RPA et insertion
- Patrick Lesne**
Relations avec l'ONF
- Christian Navarro**
Aménagement des zones commerciales
- Marc Rissons**
Assainissement
- Robert Ternacle**
Relations avec les entreprises et les administrations
- Philippe Trinchet**
Pistes cyclables et relations avec le commerce
- Eric de Valroger**
Équipements d'intérêt communautaire et relations avec le monde agricole
- Eric Verrier**
Sécurité
- Liliane Vézier**
Nouvelles technologies de l'information et de la communication
- Anne-Marie Vivé**
Logement

Le conseil d'agglomération de l'ARC


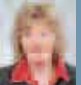

Armancourt

	Eric Bertrand Vice-président de l'ARC	Brigitte Cugnet Suppléante	Hervé Morvan Suppléant
---	---	--------------------------------------	----------------------------------



Bienville

	Thierry Hochet Vice-président de l'ARC	Christophe Demangeot Suppléant	Philippe Guay Suppléant
---	--	--	-----------------------------------

Choisy-au-Bac

	Jean-Noël Guesnier Vice-président de l'ARC		Thérèse-Marie Lamarche	Bernard Marquette Suppléant
			Michel Lamort	Pierre Poilane Suppléant


Clairoix

	Laurent Portebois Vice-président de l'ARC		Roland Venderbure	Emmanuel Guesnier Suppléant
				Bruno Livet Suppléant

Compiègne

	Philippe Marini Président de l'ARC		Eric de Valroger Vice-président de l'ARC		Michel Foubert		Evelyse Guyot		Sylvie Oger		Richard Velez	Oumar Ba Suppléant
			Michel Le Carrères		Arielle François		Eric Hanen		Christian Tellier		Eric Verrier	Jean-François Caux Suppléant
			Michèle Le Chatelier		Marie-Claire Garreau		Nicolas Leday		Philippe Trinchez		Liliane Vézier	Jacqueline Liénard Suppléante
			Joël Dupuy de Méry		Marie-France Gibout		Marie-Christine Legros		Françoise Trousselle		Anne-Marie Vivé	Régis de Montgolfier Suppléant

Janville

	Sadi Guerdin Vice-président de l'ARC	Philippe Boucher Suppléant	Corinne Carlier Suppléante
---	--	--------------------------------------	--------------------------------------

Jaux

	Christian Navarro Vice-président de l'ARC		Jean-Pierre Betegnie	Jacques Blasset Suppléant
				Olivier Richard Suppléant

Jonquières

	Baudoin Gérard Vice-président de l'ARC		Catherine Carloy-Fournier Suppléante
			Nicole Lheritier Suppléante

Le Meux

	Robert Ternacle Vice-président de l'ARC		Marie-Paule Blin Suppléante
			José Schambert Suppléant



Saint-Jean-aux-Bois

	Jean-Pierre Lebœuf Vice-président de l'ARC		Philippe Luisin Suppléant
			Dominique Michel Suppléant

Saint-Sauveur

	Jean-Claude Granier Vice-président de l'ARC		Daniel Carbonnier Suppléant
			Jean-Claude Picard Suppléant

Venette

	Renza Fresch Vice-présidente de l'ARC		Stéphane Coville	Michel Ravasio Suppléant
			Didier Loye	Michel Zwick Suppléant


La Croix Saint Ouen

	Jean Desessart Vice-président de l'ARC		David Guérin	Jacqueline Ferradini Suppléante
			Louis Perrier	Eric Seltzer Suppléant
			Philippe Vallée	

Margny-lès-Compiègne

	Bernard Hella Vice-président de l'ARC		Joël Collet	Rachida El Amrani Suppléante
			Yannick Leclère	Jean-Paul Herbet Suppléant
			Christine Muller	Marylène Himeda Suppléante
			Marc Ressons	Nathalie Ley Ngardigal Suppléante

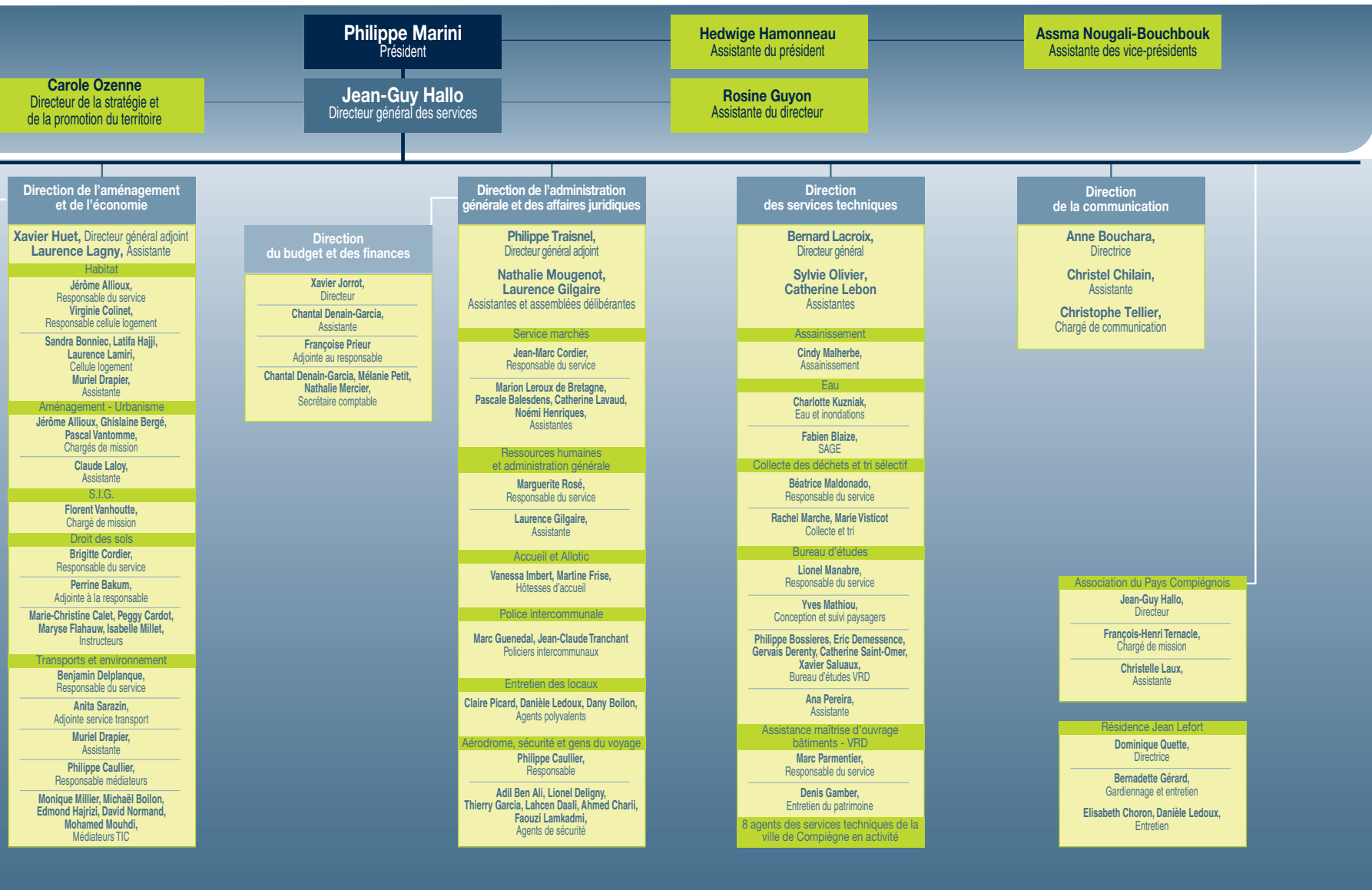
Vieux-Moulin

	Patrick Lesne Vice-président de l'ARC		Dominique Ciavatti Suppléante
			Bernard Defoor Suppléant



“ Les services de l'ARC ”







Agglomération de la Région de Compiègne
Place de l'Hôtel de Ville - BP 10007 - 60321 Compiègne cedex
www.agglo-compiegne.fr